

MAIRIE DE
BAGNOLET



CONSEIL MUNICIPAL

06 juillet 2023

PROCES-VERBAL



PROCES-VERBAL de la Séance du 06 juillet 2023
(*article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales*)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 06 juillet 2023 à 18 h 03, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. **le vendredi 30 juin 2023.**

Présents:

Tony DI MARTINO, Cédric PAPE, Edouard DENOUEL, Emilie TRIGO, Vassindou CISSE, Gyôngyi BIRO. Ibsen OUNISSI, Edith FELIX, Brahim AKROUR, Merle-Anne JORGE. Grégoire DE LAGASNERIE, Brigitte DELAPERELLE, Daouda KEITA, Jean-Claude OLIVA, Valérie BILLE, Yalana DINO, Anne DE RUGY, Frédéric GABIN, Ndeye Marieme DIOP, Zohra KEHLI, Mona BELLIL, Jules RAGUENEAU, Sébastien STAELENS, Laurent .JAMET, Angéline DESBORDES-SILLY, Solenne LE BOURHIS

Absent(\·) excusé(s), ont donné procuration :

Elhame CHAIR a donné pouvoir à AKROUR Brahim, Yasmina SADOUD a donné pouvoir à DENOUEL Edouard, Chawqui HADDAD a donné pouvoir à GABIN Frédéric, Anne GERVAL a donné pouvoir à DINO Yalana, Abdelkrim KARMAOUI a donné pouvoir à DE RUGY Anne, Câlîne TRBIC a donné pouvoir à BELLIL Mona, Mahamadou SYLLA a donné pouvoir à DI MARTINO Tony, Manon CHRETIEN a donné pouvoir à PAPE Cédric, Sébastien GRICOURT a donné pouvoir à TRIGO Emilie, Mohammed D.JENNANE a donné pouvoir à JAMET Laurent, Pierre VIONNET a donné pouvoir à DESBORDES-SILLY Angéline, Claire LAURENCE a donné pouvoir à STAELENS Sébastien, Hamid CHAIR a donné pouvoir à OUNISSI Ihsen (à partir du point 14)

Absent(-):

Tony DI MARTINO (point 09), Mona BELLIL (points 1, 11 et 12), Câlîne TRBIC (points 1, 11 et 12), Hamid CHAIR Usqu·au point 13), Sébastien STAELENS (points 06 et 07), Claire LAURENCE (points 06 et 07), Laurent .JAMET (point 10), Mohammed D.JENNA NE (point 10)

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Jules RAGUENEAU** a été désigné pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Interruption de séance de 7 mn

DEL230706 01 Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 09 juin 2023

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO: Je vous propose de démarrer l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

Rapport n°1, approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 juin 2023.

Est-ce qu'il y a des observations ? Laurent Jamet ?

Laurent JAM ET: On va voter pour. On pensait s'exprimer dans le précédent Conseil municipal. On a trouvé que les rédactions s'améliorent et que le compte rendu était plus fidèle à nos discussions, donc on voulait aussi le dire, on souhaite que cela continue.

Tony DI MARTINO: D'autres observations ?

Je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quis'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article unique: d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 juin 2023.

DEL230706 02 Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 alinéa 31° du CGCT - MANDATS SPECIAUX

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO: Délibération suivante, délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire en application de l'article L. 2122-22 du CGCT

On a eu l'occasion d'en discuter en commission municipale, donc je vous propose de maintenir cette délibération. En revanche, je vous propose de demander dès le Conseil municipal de rentrée, le 21 septembre, à Daouda Keita de nous faire un point d'information sur la coopération décentralisée et sur les contacts qui ont lieu avec les différents partenaires.

Est-ce que cela pourrait vous convenir ? Laurent Jamet ?

Laurent JAMET: Pour expliquer la discussion que l'on a eue, que l'on a besoin d'explicitier ce soir en Conseil municipal, c'est vrai que je n'ai pas de souci que, dans un souci de simplicité, on permette au Maire de régler les problèmes administratifs suite au fait d'envoyer quelqu'un (c'était le cas de Daouda Keita) dans une conférence portant sur la question de la Palestine, donc en délégation en Palestine.

le fond de la discussion est que le fait de le passer au Conseil municipal permet de le souligner et permet d'en discuter. la proposition me convient.

Je me souviens que Mme Trigo avait participé une fois à une initiative portant sur les questions de sécurité. là aussi, j'en ai oublié le terme. C'est vrai que le fait de le passer au Conseil municipal permet d'avoir la discussion sur les différents sujets.

Si vous nous garantes que des discussions auront lieu et que des rapports seront faits au sein de l'enceinte, cela me paraît convenable.

Tony Di MARTINO: C'est le but, vraiment.

Est-ce qu'il y a d'autres observations sur cette délibération? Non?

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour? Qui est contre? Qui s'abstient?

C'est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

Article 1: de préciser que Monsieur le Maire est chargé par délégation du Conseil municipal et en application des dispositions de l'article L.2122-22 alinéa 31 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser pour la durée de son mandat, les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du présent code.

Article 2: En application des dispositions de l'article L.2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées sont également consenties en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, au premier adjoint, ou aux adjoints suivant dans l'ordre du tableau qui remplace provisoirement le Maire dans la plénitude de ses fonctions.

DEL230706 03 Référent déontologue pour les élus locaux

Sur le rapport de Tony Di MARTINO, Maire, au 110111 de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony Di MARTINO: Délibération suivante, référent déontologue pour les élus locaux.

Nous avons eu l'occasion de délibérer par le passé sur le sujet, pour avoir un « déontologue bagnolétois » désigné par le Conseil municipal. Nous n'avons pas eu de candidat. Il est donc proposé de se greffer au dispositif mutualisé que va mettre en place Est Ensemble et de travailler, pour les élus qui souhaitent le faire, avec Mme Zaoui dont les coordonnées figurent à la présente délibération.

Voilà ce qu'il est proposé de faire. Vous avez constaté qu'elle travaille actuellement, qu'elle est en lien avec la Ville de Bobigny. Ils s'agit de délibérer à notre tour sur cette question.

Est-ce qu'il y a des observations? Des remarques? Non'!

Sachant qu'encore une fois, m'ourd'hui, c'est une obligation légale le déontologue.

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quis'abstient ?

C'es/ approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'approuver Madame Farah ZAOUI, gérante de la société Probitas Conseil, sise 14 rue de Rambervillers à Paris (75012) est nommée référente déontologue « élu local » de la ville de Bagnolet, pour une durée de 3 ans à compter du 01/08/2023

Article 2 : de préciser que la référente déontologue aura pour missions :

- ▶ D'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la Charte de l'élu local.
- ▶ D'informer et sensibiliser l'ensemble des élus de la ville aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandats.

Article 3 : La référente déontologue peut être saisie par tout moyen, notamment de manière dématérialisée, et par tout élu de la ville. Elle apporte ses conseils par tout moyen qui lui semble approprié, dans le respect du secret professionnel et de la discrétion professionnelle, dans les conditions définies par le décret 11° 2022-1520 du 6 décembre 2022 ainsi que par les articles 226-13 et 226-14 du Code pénal. Elle communique l'avis à l'élu auteur de la saisine dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande. Les avis rendus par la référente déontologue sont consultatifs, donc sans effet contraignant, et l'élu reste libre de ne pas suivre les recommandations de la référente déontologue.

Article 4 : Dans l'hypothèse où la référente déontologue « élu local » est sollicitée pour une analyse ou un conseil relevant des dispositions du Code général de la fonction publique, elle se déporte et renvoie la saisine vers le référent déontologue « agents publics ». Elle en informera au préalable, et par tout moyen, l'auteur de la saisine.

Article 5 : La référente déontologue exerce ses fonctions de manière indépendante et impartiale. En aucun cas elle ne peut solliciter ou recevoir d'injonctions extérieures ou de la part de la ville de Bagnolet.

Article 6 : La référente déontologue élabore un rapport annuel d'activité qui dresse un état des lieux de l'application des principes déontologiques et, le cas échéant les manquements constatés par cette dernière au sein de la commune et qui rend compte de l'ensemble des actions menées durant l'année écoulée. Ce rapport est adressé à l'organe délibérant de manière confidentielle et anonymisée.

Article 7 : La référente déontologue exerce ses fonctions au sein de ses propres locaux.

Article 8: Sa rémunération est fixée à une indemnité de vacation d'un montant de 80 € pour chaque dossier dont elle reçoit la charge. Cette indemnité sera versée par la ville de Bagnolet.

DEL230706 04 Convention de groupement de commande portant sur la passation et l'exécution des marchés de services d'assurances - contrat "risques statutaires"

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjointe au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO: Délibération suivante, convention de groupement de commandes portant sur la passation et l'exécution de marchés de services d'assurances, contrat « risques statutaires »>>.

Cédric, tu en dis deux mots ?

Cédric PAPE: Comme c'est indiqué dans la délibération, dans Le cadre des bonnes relations avec le CCAS, la Commune de Bagnolet souhaite se positionner comme un véritable partenaire du CCAS, comme il l'a toujours été, et profiter de ce moment pour remettre en concurrence les polices d'assurance de la Commune et du CCAS et d'approuver les termes de cette convention.

Tony DI MARTINO: Est-ce que vous avez des observations ou des remarques?

Je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'approuver les termes de la convention constitutive d'un groupement de commandes avec le CCAS pour la passation et l'exécution des marchés de services d'assurances- contrat« risques statutaires».

Article 2: d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

Article 3 : de préciser que la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'année 2023 et suivantes.

DEL230706 05 Délégation de service public sous la forme d'une concession pour la gestion du stationnement payant sur voirie et lancement de la procédure

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au 110111 de la Commission Finances et Moyens Généraux et de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus:

Tony DI MARTINO: Délibération suivante, délégation de service public sous la forme d'une concession pour la gestion du stationnement payant sur la voirie et lancement de la procédure.

Édith?

Édith FÉLIX: Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous et à toutes.

Ils s'agit effectivement d'une délibération qui présente le souhait de la Ville de mettre en place une délégation de service public pour le stationnement.

Pourquoi?

Il est important de faire évoluer notre offre de stationnement. C'est tout à fait en phase avec le plan local des mobilités qui vient d'être voté par l'ensemble, qui tend à amener nos

modes de mobilité vers une transition écologique et des modes beaucoup plus légers et moins carbonés.

Aujourd'hui, l'espace public de la voirie est très, très largement utilisé par la voiture, à la fois par les chaussées et aussi évidemment par une place importante pour le stationnement en général de chaque côté des chaussées. Cela fait à peu près 80 % d'espace pour la voiture et le reste pour la marche, le vélo et les bus, c'est très important.

Il y a des outils que l'on a pour faire évoluer cet équilibre qui est beaucoup trop favorable à la voiture individuelle, c'est de travailler sur le stationnement.

Deux choses: d'abord pour regagner de l'espace et favoriser d'autres modes de circulation, mais aussi pour aider à la rotation des véhicules de façon qu'il y ait une meilleure accessibilité des commerces en centre-ville, etc., et de l'accès aux différents endroits de la ville pour des visiteurs. etc., le fondement de ce travail sur le stationnement, c'est bien de faire évoluer les mobilités.

Il se trouve que la réglementation veut que l'on ait maintenant des horodateurs de certains types, qui demandent un investissement qui est trop important pour la Ville.

La note présente les différents modes possibles de gestion du stationnement. Il se trouve que ceux qui permettraient à la Ville de rester en régie et de gérer elle-même ces stationnements, qui est en fait quelque chose de tout à fait rémunérateur, c'est quelque chose qui est financièrement tout à fait rémunérateur et qui ne comprend pas de risque, mais la Ville n'a ni les moyens financiers ni les moyens humains pour assumer ce service.

Par conséquent, l'idée est de se tourner vers une délégation de service public pour faire évoluer cette offre de stationnement.

La durée de celle-ci serait de 6 ans. C'est relativement court, vous voyez que ce sera rentable assez rapidement. Ce serait sur un périmètre de centre-ville qui correspond à 900 places. C'est d'augmenter le périmètre actuel, mais pas énormément, en sachant que dans l'ensemble de la ville il restera 2 400 places en zones gratuites, réglementées pour les résidents, sinon réglementées par le disque bleu (résidentiel, on va dire).

La délégation de service public ne s'occuperait que des 900 places de centre-ville pour une durée de 6 ans. Ensuite, la Ville pourrait revoir le mode de fonctionnement de ce stationnement.

Tony DI MARTINO: Merci, Édith.

Des interventions ? Laurent Jamet ?

Laurent JAMET: Je veux bien dire quelques mots pour dire que nous allons nous abstenir sur cette délibération.

On est évidemment au cœur d'enjeux qui sont considérables aujourd'hui pour les Bagnoleux. La maîtrise de l'espace public en est un et tout ce que vous avez évoqué dimensionne, je crois, l'enjeu de la question à laquelle nous sommes confrontés.

Tout le monde est d'accord pour dire qu'on a, de ce point de vue, un vrai problème et des vrais enjeux devant nous.

Après, des crèches en passant par le fournisseur de la cuisine centrale et jusqu'aux ASVP, nous ne sommes pas pour le fait que le périmètre des services publics disparaisse ou soit remplacé par des délégations de service public. C'est l'une des vieilles questions, d'ailleurs, dans la délibération. Ce que l'on a peine à lire, c'est de savoir quel est l'avenir demain de ce service qui aujourd'hui a la charge de cette question.

L'ordre du jour du Conseil municipal nous invite également à nous poser ce type de questions, donc dans ce cadre-là on souhaite s'abstenir.

Tony DI MARTINO: Juste une remarque. le service va continuer son activité. Je précise d'ailleurs qu'un nouvel ASVP a pris ses fonctions ces jours-ci.

Édith Félix et Sébastien Staelens ?

Édith FÉLIX: Juste pour redire que cette délégation de service public. pour le moment, est envisagée sur 6 ans. C'est vraiment très, très court.

Bien sûr. j'aspire moi aussi à ce que la Ville puisse s'enrichir un peu, en tout cas valorise son espace public (je préfère le dire comme cela).

6 ans, c'est vraiment court. On voit que, clairement, une si courte période suffit à rentabiliser l'investissement qui sera fait des horodateurs, que la Ville ne peut pas porter. Pour le moment, la solution pour démarrer en tout cas c'est bien celle-là, et encore une fois 6 ans c'est très court.

Tony DI MARTINO: Sébastien Staelens?

Sébastien STAELENS: Une remarque, en pensant essentiellement aux Bagnoletais. On parle de rémunérateur, on parle d'un service qui va rapporter de l'argent. Cela signifie qu'il en coûtera aux Bagnoletais.

Si c'est ajouter une fiscalité supplémentaire d'une manière dérisoire, l'une des raisons pour lesquelles nous allons nous abstenir. c'est ce poids que nous allons faire porter une fois de plus aux citoyens.

Les points noirs dans cette ville sont connus, sont déterminés depuis un petit moment. Ils s'installent peut-être de manière des opérations plus régulières.

Vous avez pris une décision contraire. Le principe de la délégation de service public me dérange particulièrement. Je pense qu'il faut être en connaissance d'un territoire et de ses habitants pour peut-être établir un contact et aller au-delà de la simple verbalisation.

Je pense que c'est une communication qui est plus importante qu'une verbalisation. Aujourd'hui, si on explique aux gens qui sont rue Francisco Ferrer que le stationnement est autorisé d'un côté, cela a été remis en question il y a quelque temps, pourtant au fil des semaines cela a été correctement respecté pendant quelque temps. Là, à nouveau, il est vrai que les gens se regardent des deux côtés parce que c'est plus pratique. l'accès de leur habitation étant situé juste là.

Verbaliser, faire payer, ce n'est pas forcément la meilleure des solutions. On sera très sensible à ce que l'on appelle la politique du chèque dans la mesure où ces services sont extérieurs à la Ville, ne sont pas maîtrisés par nous et qu'ils vont avoir des ambitions de rémunération et de rentabilité.

On va s'abstenir, tout simplement.

Édith FÉLIX: C'est important de préciser que le délégataire se rémunère sur le paiement du stationnement. Il est normal de payer un stationnement.

Aujourd'hui, on a une privatisation de l'espace public avec des voitures particulières qui, au lieu d'être dans leur garage par exemple, occupent l'espace public. En fait, c'est une privatisation de l'espace public qui n'est pas normale.

En fait, sur l'ensemble, globalement sur la ville, on fait attention aux résidents et on laisse la grande majorité de la ville en stationnement gratuit pour les résidents. La vignette est à aller chercher chez les ASVP et cela ne changera pas, donc les Bagnoletais peuvent toujours se garer gratuitement autour de chez eux.

Pour le centre-ville, c'est un peu différent. C'est une zone qui a vocation à être plus passante, avec un taux de rotation qui doit être meilleur, donc effectivement il est limité de façon différente.

Encore une fois, le prestataire se rémunère sur ce paiement de ce qui est dû pour le stationnement. Tout ce qui est amendes, c'est-à-dire les faits post-stationnement, le délégataire le fait au passage, mais ce n'est pas lui qui empêche, donc il n'a pas intérêt à en faire plus qu'il est nécessaire. Il a simplement intérêt à ce que cela tourne normalement.

C'est cela, l'objectif

Tony DI LAURIA/NO : Laurent Jamet ?

Laurent JAMET: J'ai oublié quelque chose, tout à l'heure. Cela rappelle un peu ce qu'évoquait Sébastien Staelens. Est-ce vraiment nous qui fixons les tarifs ? Est-ce vraiment nous qui fixons un certain nombre de règles, notamment d'utilisation de l'espace ? Je vais dire quelque chose par hasard: L'heure, par exemple, c'est nous qui sommes maîtres de cela ou alors le délégataire peut, d'une façon ou d'une autre, dans le rapport de force qui existe avec lui, gagner. Le but est de ?

Édith FÉLIX: La Ville est absolument décisionnaire sur ce genre de paramètres. Évidemment, il faut que cela reste intéressant pour le prestataire, mais, vous l'avez vu, cela le reste.

L'idée est quand même de favoriser l'usage des parkings en ouvrage, en souterrain. L'objectif est qu'il y ait une rotation importante sur les places en voirie, donc en surface.

Par conséquent, le tarif a priori est fixé un petit peu au-dessus des coûts des parkings en ouvrage, par exemple le parking Cœur de Ville. On l'a travaillé ensemble sur la ville, la carte des stationnements on l'a aussi travaillée complètement en interne de la Ville. Oui, on a la main sur cette politique.

Tony DI LAURIA/NO : Cédric Pape ?

Cédric PAPE: Je voudrais reprendre Sébastien Staelens. J'ai écouté attentivement son discours. Il y a une toute petite erreur sur votre analyse - et je pense que vous serez d'accord avec moi - quand vous dites que vous allez être attentif à la partie recel et à la politique du chèque.

Vous avez dit que les Bagnole/ais vont payer. En l'occurrence, ce ne sont pas les Bagnole/ais qui vont payer. Je pense qu'il y a une petite erreur. Ce sont ceux qui ne vont pas être dans les règles du stationnement, issus de Bagnolet ou pas.

Sébastien STAELENS: On parle de stationnement payant, donc quand on va se stationner on va payer. Les Bagnole/ais paieront et financeront le service.

Cédric PAPE: On est tout à fait d'accord, cela me paraît important de le redire. Effectivement, il y a un paiement du stationnement, mais, je reprends les propos d'Édith Félix, cela paraît normal que, dans certaines zones, le stationnement soit payant. Comme on vit dans la même ville, j'ai l'impression que c'est une demande forte de la population.

Par rapport à la partie contraventions, parce que quand on parle de politique du chèque, généralement, on pense plutôt aux contraventions (en tout cas c'est comme cela que je l'avais compris et je pense que c'est comme cela que vous l'avez dit), en l'occurrence les contraventions ce n'est pas l'ensemble des Bagnoletais, mais tous ceux qui ne respectent pas

la règle, de Bagnole ou d'ailleurs. voire surtout ceux qui viennent d'ailleurs et qui ont pris Bagnole/et jusqu'à maintenant comme une immense aire de parking parce que le stationnement était gratuit ces derniers temps.

Tony DI MARTINO : Émilie Trigo et Madame Desbordes-Silly ?

Émilie TRIGO: J'ai l'impression qu'il y a une petite confusion. Vous dites qu'on va faire payer les Bagnole/ais. Édith Félix l'a bien dit : nous laissons 2 400 places en zones bleues, gratuites pour les Bagnole/taises et les Bagnole/taises. On est les seuls à faire cela dans les villes autour de nous.

Sébastien STAELENS: Il y a 900 places payantes.

Émilie TRIGO: On va faire payer les autres, ceux qui viennent faire leurs courses à Bagnole, mais qui n'habitent pas Bagnole, ceux qui viennent éventuellement nous rendre visite. On va faire payer exactement comme les villes autour, ce qui permettra aussi d'éviter à celles et ceux qui veulent aller à Romainville, aux lilas et à Montreuil et qui ne veulent pas payer 4 €/heure de venir occuper l'espace public à Bagnole.

On répond à la demande des habitants de pouvoir faire tourner 900 places sur 3 500, à peu près, en rotation pour justement permettre d'avoir des places libres de stationnement pour celles et ceux qui n'ont pas une vignette bleue.

Toujours est-il que les Bagnole/taises et les Bagnole/taises pourront toujours bénéficier du stationnement gratuit dans la ville et nous sommes les derniers à le proposer en ce cas sur Est-Enseigne.

Tony DI MARTINO: Madame Desbordes-Silly ou Monsieur Staelens?

Sébastien STAELENS: les gens qui viennent faire des courses à Bagnole et qui ne sont pas de Bagnole, j'en vois très peu et je suis assez bien placé pour le savoir. Cela arrive. mais ce sont plus les Bagnole/taises qui vont faire les courses à Romainville quand ils sont limitrophes de Romainville ou aux Lilas quand ils le sont des lilas. ou à Montreuil quand ils le sont de Montreuil.

Si l'on regarde bien, d'ailleurs, démonstration en est faite dans l'existant: dans la rue Sadi-Carnot, il n'y a pas de place de stationnement commerciale. Dans la rue Raoul Berton, il n'y en a plus aujourd'hui, de Jèrit. Dans la rue qui prolonge la rue Graindorge, mais qui n'est pas la rue Graindorge, il n'y a pas de place de stationnement.

Où est celle volonté affichée, politique, de faire payer les gens de l'extérieur ? Non, c'est un stationnement que les Bagnole/taises paieront.

Un dernier point : vous disiez que les Bagnole/taises pourront stationner confortablement dans les zones résidentielles, qu'ils pourront le faire devant chez eux. L'une des zones les plus denses de Bagnole, c'est le centre-ville, c'est là où il y a le plus d'habitants, mais c'est là qu'il y aura le moins de places de parking.

Tony DI MARTINO: Madame Desbordes-Silly?

Angéline DESBORDES-SILLY: J'ai une question sur le sens de la DSP. Si je comprends ce que tu dis, Édith.. finalement tu es désolée, je n'ai pas pu assister à la commission consultative de délégation de service public) je vois une incohérence ou je ne comprends pas

la raison pour laquelle vous déléguez à 1111 prestataire privé dans la mesure où, si je prends un peu d'avance sur la suite du Conseil municipal, vous allez nous proposer la création d'une police municipale.

Une police municipale, dans ses missions assez habituel/es, il y a la verbalisation des véhicules qui sont mal stationnés. Qui plus est, vous avez déjà des ASVP.

Si je comprends bien ce qui a été dit, c'est que celle DSP est motivée simplement par le coût d'acquisition des horodateurs? Si c'est cela, quel est ce coût?

Je 111'interroge sur la nécessité de celle DSP, en réalité.

Tony DI MARTINO: Juste une remarque et Édith vous répondra.

En fait, toutes les communes alentour, toutes en dehors de deux villes, disposent d'une police municipale, toutes en Seine-Saint-Denis. Toutes les villes alentour, notamment la plus grosse, Montreuil, ont mis en place ce type de dispositif de délégation de service public. D'autres l'étudient et d'autres l'ont déjà mis en place.

Toutes ont aussi des ASVP, c'est-à-dire qu'à côté des services de police municipale existent des équipes d'ASVP. Ce n'est pas contradictoire. Ce que je veux dire, ce n'est pas par rapport aux communes voisines, mais en fait ce n'est pas contradictoire, c'est plutôt complémentaire à mon sens.

Angéline DESBORDES-SILLY: Ce n'est pas ce que je dis. Je n'ai pas regardé ce que font les communes en matière de verbalisation du stationnement, est-ce que, comme on va le faire, elles ont délégué à un prestataire privé, je ne sais pas, je n'en sais rien, je n'ai pas potassé la question, mais pourquoi ... Oui ou non?

Intervention hors micro.

Angéline DESBORDES-SILLY: D'accord, mais alors quel est le coût de l'acquisition de ces horodateurs que l'on ne peut pas se permettre d'acheter!

Sébastien STAELIENS: Vous prenez souvent l'exemple de ce que les autres font, quand ils prennent des voies identiques à celles que l'on s'apprête à prendre, mais quand ils font demi-tour, par exemple à Montreuil ils font demi-tour sur la délégation de la Sodexo pour la restauration, ils sont en train d'essayer d'en sortir ...

Tony DI MARTINO: Ce que j'explique, Monsieur Staeliens, c'est que l'on n'est pas dans un niveau de difficulté, dans un monde où l'on est seul. Les villes voisines, notamment sur le stationnement, ont concrètement des répercussions sur notre territoire entier, dans le quartier du Plateau avec Romainville, rue de Nohy-le-Sec et l'avenue Pasteur avec les lilas et, dans le bas de Bagnolet, avec Montreuil.

Sébastien STAELIENS: Secteurs non concernés par cette délégation, puisque c'est le centre-ville.

Tony DI MARTINO: Tout cela est lié.

On a voté en 2017 ce type de délibération, mais on n'a pas été en capacité (c'est ma responsabilité, j'étais maire, je ne peux pas dire que c'était la faute des autres) de la faire en œuvre. On l'a votée en 2017, mais on ne l'a pas faite. Là, on essaie d'avancer. Les villes voisines sont complémentaires et on essaie d'avancer.

*Le coût d'un horodateur, c'est de l'ordre de 700 ou 800 €, sans mémoire es/ bonne.
Allez-y?*

Angéline DESBORDES-SILLY: Je termine, pardonnez-moi.

On a déjà des ASVP, des agents assermentés qui peuvent verbaliser les véhicules. Pardonnez-moi, je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon camarade Sébastien Staelens, moi je trouve que 900 places payantes ce n'est pas assez.

Effectivement, on a un espace public qui est envahi par la voiture. Effectivement, ce ne sont pas forcément des Bagnole/ais qui stationnent. Quand on ne veut pas se garer et que l'on vient de Montreuil, de Paris ou d'ailleurs, on privilégie les transports en collectif, on prend le métro, le tramway ou le bus plutôt que de prendre sa voiture.

Néanmoins, 900 places, ce n'est pas un boulot de verbalisation énorme. On a déjà des agents, donc encore une fois je m'interroge sur la nécessité de celle DSP.

Tony DI MARTINO: Cédric Pape?

Cédric PAPE: Encore une fois, je reviens sur les propos de M. Staelens. Je ne suis pas obnubilé, mais vous parlez du commerce. Chaque fois que vous parlez, on en revient toujours aux commerces en centre-ville. Vous devez être intéressé d'une manière ou d'une autre. C'est un peu taquin.

C'est vous qui en parlez, je ne fais que répondre. Je ne viens pas vous chercher. C'est vous qui parlez, c'est vous qui avez pris la parole et c'est vous qui évoquez le commerce en centre-ville parce que vous y êtes installé. Du coup, je vous réponds.

Moi, je suis tout à fait d'accord avec Mme Desbordes-Silly. 900 places sur 3 000, c'est déjà même un peu trop. On a une vision globale, lors du précédent mandat, sur le commerce - et c'est pour cela que j'en viens aux commerces en centre-ville - en créant (je pense que vous l'avez oublié dans vos propos tout à l'heure) un parking souterrain à la fois privé, mais aussi à usage public.

L'usage public était quand même très clairement ciblé pour les commerçants du centre-ville dont vous faites partie, parce que l'on peut quand même admettre que l'on puisse se garer en centre-ville. Je vous vois ne pas être d'accord, mais là je sais qu'autour de moi beaucoup de gens le pensent parmi les élus écologistes : on a quand même encore la possibilité de se garer en centre-ville sous la mairie et, après, de se déplacer à pied dans l'ensemble des commerces du centre-ville, qu'ils soient rue Raoul Berton ou rue Sadi-Carnot jusqu'à votre commerce.

C'est ce que l'on essaie de créer. c'est en fait de la mobilité douce et qu'on puisse ne plus du tout utiliser sa voiture si on le peut, parce que ce n'est pas dans le sens de l'histoire, mais sinon aller se garer sous l'Hôtel de Ville dans ce parking à usage public dont nous avons eu la volonté au précédent mandat.

Tony DI MARTINO: Émilie Trigo?

Émilie TRIGO: Un petit mot, effectivement nous avons un service d'ASVP et ils font un travail qui est remarquable, pourtant j'entends aussi beaucoup dire que toutes les zones bleues ne sont pas suffisamment contrôlées et verbalisées tous les jours.

En leur laissant 2 400 places, je pense qu'ils auront toujours de quoi faire avec 2 400 places en zones bleues. La zone bleue reste de compétence ASVP.

Ensuite, je rajouterai, puisque je suis plutôt d'accord avec Mme Desbordes-Silly, que 900 places ce n'est pas encore assez si l'on veut faire tourner les véhicules sur la ville. On a aussi un autre moyen d'action dont on parlera plus tard dans ce Conseil municipal: on a

aussi -100 à 500 voitures dites ventouses sur l'espace public et cela, effectivement, c'est du rôle d'un policier municipal de les faire enlever, puisque ce n'est pas de compétence ASVP.

Tony DI MARTINO: Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Gyongyi Biro et Monsieur Staelens ?

Gyongyi BIRO: Merci, Monsieur le Maire.

C'est juste pour rappeler que le centre-ville a vocation à devenir plutôt à l'usage des piétons. L'usage du parking qui est mis à disposition coûte très peu cher, au niveau horaire. Cela coûte 1 J/heure. Cela dit, cela n'empêche pas les incivilités. On voit beaucoup de voitures qui, malgré ce prix qui est très attractif, se garent sur la pente qui amène à ces stationnements.

J'espère que cette nouvelle DSP qui va être chargée de rendre les places payantes, je ne suis pas forcément d'accord avec M. Jamet, effectivement il faut voir quel point : ce sera, que ce soit incitatif même temps et que les incivilités finissent. Je souhaite cela de tout cœur, surtout dans le centre-ville.

Je vous invite, les commerçants du centre-ville qui se plaignent justement de ce prix-là, nous sommes en train de voir si l'on peut faire une convention avec eux, néanmoins, vous savez très bien qu'il y a une PCard qui est à disposition de tout le monde. Si l'on prend cet abonnement, cela coûte 70 centimes/heure et la carte est gratuite.

Tony DI MARTINO: Monsieur Staelens ?

Sébastien STAELENS: Je n'ai jamais dit que c'étaient trop de places ou pas assez, les 900 dont on parlait tout à l'heure. Je vous laisse en décider. Pour moi, cela paraît effectivement beaucoup, mais à l'extrême limite c'est un quartier très dense, donc c'est logique aussi.

Puisque le dernier point s'échappe, je vous laisse passer au vote.

Tony DI MARTINO: Je vous propose ...

Merle-Anne ?

Merle-Anne JORGE: Je ne sais pas si vous avez l'habitude de temps en temps d'aller aux promos Lidl, devant Lidl quand il y a des promos très tôt le matin, je me suis renseignée de savoir d'où venaient les gens et, effectivement, des gens viennent de Pantin, de Romainville et des Lilas.

Tony DI MARTINO: Monsieur Jamet ?

Laurent JAMET: Effectivement, vous l'avez évoqué tout à l'heure.

On va s'abstenir, ce n'est pas une position contre, mais il y a une question que vous avez évoquée tout à l'heure, qui évidemment nous parle.

Je ne sais pas sur quoi vous n'êtes pas d'accord avec moi, mais la question de la maîtrise de l'espace public est une donnée importante. Ce que vous avez évoqué tout à l'heure - et c'est vrai que c'est l'un des enjeux du sujet - je vais citer Daniel Bernard dans ce Conseil municipal qui parlait d'arrêt report, mais c'est vrai qu'une ville (d'autant que l'un est en intercommunalité) qui prend une disposition, évidemment cela a des conséquences sur une autre.

C'est vmi que, trop souvent, à Bagnolet. on a été 1111 peu le réceptacle des bagnoles qui n'arrivaient pas à se garer ailleurs.

//faut que l'on maîtrise et, ce qui nous importe aussi, c'est qu'à la suite de ce((e décision que vous allez prendre évidemment ce soir de manière immanquable, une évaluation soit faite et nous soit donnée pour que/ 'on puisse regarder collectivement les conséquences.

Tony DI MARTINO: Je pense que l'on pourra accompagner, de toute façon, là on lance la procédure et après on.fèm le choix d'un prestataire, maisje pense qu'il.faudra accompagner la délibémtion de comparaisons avec ce qui se passe dans les autres villes, qui.fait quoi dans les différentes villes.

.le vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quis 'abstient ?

C'est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

Article 1 : d'approuver le principe du recours à un contrat de délégation de service public pour la gestion du stationnement payant selon les modalités exposées dans le rapport présentant les prestations que devra assurer le fütur délégataire.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant. à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de délégation de service public.

Article 3: de préciser que la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTREUIL.

DEL230706 06 Mise en œuvre et adoption du droit d'option relatif à la M57

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO: Délibération suivante, mise en œuvre et adoption du droit d'option re/ati.fà la M57, une délibération très technique.

Est-ce que qu'il y a des remarques là-dessus ?

Pas de remarque.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quis'abstient ?

C'est approuvé. je vous remercie.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

Article 1 : d'autoriser l'adoption par droit d'option du référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Article 2 : d'autoriser de procéder à compter du 1^{er} janvier 2024, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Article 3 : de donner au Maire ou à son représentant l'autorisation de signer tous les documents s'y rapportant.

DEL230706 07 Garantie des emprunts contractés par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 17 logements sociaux situés au 4-8, Rue Jules Ferry/260-270 Rue Etienne Marcel à Bagnolet

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au 110111 de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO : Garantie des emprunts contractés par l'Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 17 logements sociaux au 4-8 rue Jules Ferry et 260-270 rue Étienne Marcel. On est dans le cadre du PNRQAD.

Édouard Denouel ?

Édouard DENOUEL: Bonsoir. Délibération classique où la Ville fait garantie d'emprunt et reçoit une part réservataire de 3 logements sur ce programme 3F au sein des Coutures.

Tony DI MARTINO: Des observations?

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quis'abstient ?

Celle délibération est approuvée, je vous remercie.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : **d'approuver** cette demande de garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant de 2 757 000 Euros souscrit par Immobilière 3F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 147529 constitué de 7 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 757 000 Euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Il est précisé que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 2 : **de s'engager** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

En contrepartie de la garantie d'emprunt communale, la Ville bénéficiera d'un droit de réservation de 20%, soit 3 logements, pendant toute la durée du prêt.

Article 3: **d'autoriser** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération entre Immobilière 3F et la Ville de Bagnolet.

DEL230706 08 Résiliation du bail emphytéotique portant sur la crèche Girardot située au 40 rue Girardot

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipal.e, au 110111 de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO: Délibération suivante, résiliation du bail emphytéotique portant sur la crèche Girardot située au 40 rue Girardot.

Cédric Pape ?

Cédric PAPE: Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement de parler de la crèche Girardot située au 40 rue Girardot. Le Département de Seine-Saint-Denis a recentré ses activités sur la crèche Joséphine Baker.

En parallèle, la Ville va conserver sur ce site un service public dédié à la jeunesse et à l'accueil des jeunes enfants, que ce soit la journée ou occasionnellement, pour accueillir 45 places.

Dans ce cadre qui est plutôt juridique et commercial, cette délibération vise à approuver la résiliation du bail emphytéotique qui nous lie aujourd'hui au Département, de prendre tout simplement ce local et pouvoir commencer les premiers travaux pour qu'il soit utilisable dès la rentrée scolaire prochaine.

Nous nous sommes engagés à reloger la gardienne qui est sur place, bien évidemment à la demande du Conseil départemental, mais aussi de notre propre initiative.

Tony DI MARTINO: Est-ce qu'il y a des remarques? Laurent Jeunet?

Laurent JAMET: Le Département a une nouvelle crèche et il a une ancienne crèche qui ne va plus être une crèche, en tout cas plus une crèche départementale.

Dans ce cadre, je ne sais pas si c'était le souhait de la Ville, mais en tout cas cela aurait été souhaitable que le Département permette d'accroître le nombre de berceaux dans le cadre de la construction d'une nouvelle crèche. Ce n'est pas le choix qui est fait et je pense que c'est regrettable.

Par ailleurs, la Ville récupère ce bâtiment. Jusque-là, j'ai tout bon. Cela ne devient pas une crèche, mais il n'y a pas d'accueil. On n'est plus dans le même type de services.

Il semblerait qu'il y ait eu un petit désaccord entre la Ville et le Département sur le fait qu'il y avait besoin de mettre dans la délibération une garantie sur le fait que le bâtiment accueillera un service public, vous ne l'avez pas souhaité? Est-ce que tout cela est vrai?

Tony DI MARTINO: Je ne suis pas au courant. De toute façon, le bâtiment va accueillir des services publics.

Laurent JAMET: J'ai bien noté. C'était une garantie sur 10 ans.

Tony DI MARTINO: Non. En fait, le Département voulait nous imposer des droits alors que l'on est propriétaire du foncier.

Laurent JAMET: D'accord, bien.

Tony Di MARTINO : En tout état de cause, on va avoir 1111 équipement dédié à la population.

Laurent JAJ'v!ET: Mais qui ne sera pas une crèche.

Tony Di MARTINO: Zohm Keh/i '!

Zohra KEHL/: Cela ne sera pas qu'une crèche, mais on accueille/em des enfants et on aum 1111 nombre de berceaux.

Cela ne peut pas être une crèche parce que l'on va améliorer les locaux de la 1111111ic1jx,/ifé, de la collectivité, que l'on va financer. Je vais vous présenter ce 111'<4el plus tard, parce que l'accord du bail emphytéotique est le commencement de ce projet.

Le projet Girardot, ce sera quand même des berceaux. Ce ne sera pas 1111 point e11fè111ce, mais un mode d'accueil différent et nouveau. On ne peut pas appeler cela une crèche.

Tony Di MARTINO: So/enne Le Bourhis '!

Sotenne LE BOURHIS: Je vais poser une question très simple: il y aura donc moins de berceaux?

Zohra KEHL/: Pas du tout.

Tony Di MARTINO: Il n'.Y a déjà quasiment plus de berceaux, en fait.

Zohra KEHL/: Le Département n'a pas créé une nouvelle crèche Joséphine Baker. Sur notre collectivité, on avait deux crèches départementales: Joséphine Baker (anciennement Anatole France) et Girardot.

Seulement, à Girardot, le Département a eu un gros problème de recrutement et de personnel. Cela fait deux ans et demi que la crèche est en manque de personnel et n'accueille plus d'enfants.

Le Département ne nous a pas dit directement qu'il avait du mal à recruter. On s'est retrouvé, la première année, en commission, à accepter des enfants dans cette structure. Au final, on s'est trouvé face à une problématique puisqu'il fallait trouver 1111 mode de garde à ces enfants.

Par la suite, on s'est questionné et on a fait appel au Département. Le Département, lors d'une réunion avec M. le Maire, a officialisé la fermeture de leur crèche départementale.

Comme on est propriétaire du terrain, on a souhaité garder la crèche qui a été remise à nous depuis 2018. La structure peut être en activité rapidement. C'est juste l'appariement de financement que l'on devra remettre à nous et modifier.

On ne perd pas de berceaux, mais comme on en gagne, pour notre collectivité et non pour le Département.

Tony Di JvJARTJNO: Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Laurent JAMET!?

Laurent JAMET: Là aussi, on va s'abstenir de manière positive, mais en vigilance.

D'ailleurs, le point de la critique ne vient pas tellement sur la Ville. J'imagine que vous/ailes ce que vous pouvez avec 1111 éq111jJement qui est remis à la Ville. Ce qui est posé, c'est la question du Département. On aurait pu avoir un équipement supplémentaire, si cela avait été le choü: du Département.

Dans ce que vous avez dit tout à l'heure, éfectivement j'avais oublié, ce sont les questions de l'encadrement qui s'est un peu étioilé. Du point de vue du Département, les problèmes de recrutement on/fait que la crèche n'a pas été opérationnelle.

La demande de crèches, ce n'est pas comme la demande de logements, mais c'est une demande qui est importante et qui est exprimée de manière trèsforte. On aurait pu se saisir de ce moment-là pour avoir un accroissement considérable du nombre de berceaux, ce que l'on ne va pas avoir.

.J'entends vraiment ce que vous avez dit sur le.fait que l'on va gagner quelques places.

Zohra KEHL!: On en gagne et on gagne aussi sur les autres structures. Je ne vais pas encore vous dévoiler le projet, mais avec les deux autres strnctures municipales que/ 'on va.fusionner sur la crèche Gimrdot, cela nous permet sur les deux autres locaux d'implanter des .f1,1fures MAM qui nous rapporteront d'autres berceaux.

li,faut savoir aussi que le Département, à la suite de cet accord, va nous aider.flnancièremment sur les premières années, nous accompagnera sur les premières années.

Tony DI MARTINO: D'autres remarques, questions, ou interventions? Monsieur Stae/en.\?

Sébastien STAELENS: Très rapidement, je prr♦fite de ce qu'on parle des crèches et des conditions d'accueil dans ces crèches.

J'ai été alerté par bon nombre de parents, en tout cas par de nombreuses personnes, sur l'abattage d'un arbre prévu crèche Lénine, qui soucie beaucoup les parents qui s'attachent aux conditions d'accueil de leurs e11fants. Est-ce que/on peut me le co11firmer?

Tony DI MARTINO: Il est très, très malade.

Sébastien STAELENS: C'est justement la problématique dans le sens où l'on 111 'a rif.firmé le contraire. On 111 'a dit que deux branches étaient atteintes, mais que l'arbre était très sain et qu'il n'était pasforcément nécessaire, au-delà de cet élagage, de procéder àson abattage.

Je voulais juste éveiller le Conseil municipal sur ce sujet. Je ne sais pas qui est en charge de ce dossier, peut-être en délégations croisées, mais il y a peut-être nécessité de .faire repasser un expert, quelqu'un qui peut valider réellement et co11firmer la nécessité de cet abattage.

Tony DI MARTINO: Les experts sont passés, mais on va revérffier. On n'est jmnais ravi d'abattre un arbre. D'après les éléments dont on dispose, cet arbre est très malade, mais on va revérlf,er.

Sébastien STAELENS: Ils sont très rares, alors si l'on peut le sauver ou le préserver les parents seront ravis.

Tony DI MARTINO: On va regarder si c'est possible.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Zohra?

Zohm KEHLJ: Sur la crèche Lénine, j'ai également entendu dire que l'arbre était malade et, normalement, dès cet été, il y aura des travaux au niveau des arbres verts avec la plantation d'autres arbres.

Tony Di MARINO: D'autres interventions ?

Je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

Article 1 : d'approuver la résiliation du bail emphytéotique relatif au terrain communal situé au 40 rue Girardot et anciennement cadastré L 201 et nouvellement cadastré J 165, L 295, L 157, L 150 et L 301 conclu avec le Département de la Seine le 20 janvier 1964 afin de permettre l'édification et le fonctionnement de la crèche Girardot.

Article 2: de préciser que la résiliation de ce bail emphytéotique se fera sans contrepartie financière.

Article 3: de dire que le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis autorise, après la signature de la promesse de résiliation du bail emphytéotique, la Ville à occuper les locaux pour réaliser les travaux nécessaires à l'ouverture de l'équipement en septembre 2023.

Article 4: de dire que, suite à la demande du Conseil Départemental et après la signature de l'acte de résiliation du bail emphytéotique, si l'ancienne directrice de la crèche n'a pas trouvé à se reloger, la Ville la maintiendra sur place le temps de son relogement, par le biais d'un conventionnement avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis et dans un délai ne pouvant excéder le 31 décembre 2023.

Article 5 : de dire que les actes notariés seront rédigés en participation par le notaire représentant la Ville, à savoir Maître Arnaud BURGEAT, SCP KERESTEDJIAN-BURGEAT, Notaires Associés, 103 rue Kléber à 93100 MONTREUIL et celui représentant le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis.

Article 6: d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document à intervenir, tels que la promesse de résiliation du bail emphytéotique, l'acte de résiliation du bail emphytéotique, etc... mais également, le cas échéant, tout document relatif à la rectification des surfaces faisant l'objet dudit bail, etc.

DEL230706 09 Convention Publique d'Aménagement de la Noue = Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2022

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjointe au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

Interventions des élus:

Tony Di MARTINO: Délibération suivante. convention publique d'aménagement de la Noue. compte rendu annuel à la collectivité pour 2022.

Monsieur le Maire quille la salle.

Cédric PAPE, 1^{er} Adjoint.eau Maire prend la Présidence de la séance.

Cédric PAPE: Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un rapport extrêmement technique. La compétence appartient au territoire Est Ensemble. Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur cette convention publique d'aménagement qui existe depuis 2003. qui avait été signée à l'époque avec De!taville. là, on nous demande d'émellre un avis s111 le compte rendu annuel à la collectivité locale, ce qu'on appelle le CRACL.

Pour rappel, ce compte rendu annuel, ils 'agit de faire un bilan sur/ 'année 2022 (de rappeler le passé, tout ce qui a été ejfèclué), mais aussi de donner des perspectives sur/ 'année 2023.

Sur le passé, ce qu'on peut noter sur cette convention publique d'aménagement, c'est qu'elle a /oui de même permis la réhabilita/ion du centre socioculturel Guy To.ffaelli, je pense que l'on en est tous très fiers, el la réalisation d'1111équipement d'accueil de la petite e11fè111ce d'une capacité de 30 berceaux. Je pense que, là aussi, tout le monde en es/ très.fier.

Concernant maintenant le bilan sur l'année 2022, je pense que vous avez /11 la noie. Deux points me paraissent très importants : c-es/ l'acte de rétrocession des volumes de la dalle (cela a été effectué, c'est bien le bilan) el la commercialisation des biens de reprises qui es/ /011iours en cours pour un certain nombre de volumes.

Ce qui amène sur les perspectives, si vous voulez on peut faire 1111 point sur les focaux qui resteraient à vendre.

If est à noter aussi, d'un point de vue .financier pour f'année 2022, que le CRACL de ! 'opération de la Noue présente un hi/an global équilibré en dépenses el recel/es à 45231 419 € hors taxes. On peut noter que ce bilan es/ en diminution par rapport aux autres années de 172 727 € hors taxes par rapport au bilan de 2021.

Voilà une synthèse technique el .financière de ce compte rendu. Je suis à voire disposition, ainsi que l'administration, pour répondre à vos questions de façon plus précise si vous en avez.

Je n'ai pas f'habitude : avez-vous des questions ? Non ?

Nous passons donc au vole.

Qui est pour ? Qui es/ contre ? Quis 'abstient ?

Excusez-moi, je suis un peu timide. ce n'esl pas tous les jours que je me retrouve à la tête du Conseil municipal! D'habitude, onfail plutôt contre. s'abstenir; désolé .¹ If y a 1111 cœur qui bat, quand même !

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS

Article unique: d'émettre un avis favorable sur les documents financiers et administratifs arrêtés au 31 décembre 2022 relatifs à la convention publique d'aménagement de la Noue tel qu'établis par SEQUANO AMENAGEMENT et annexés à la présente délibération.

DEL230706 10 Règlement de la Commission d'attributions aux Modes d'Accueils

Sur le rapport de Zohra KEHL!. Conseiller.e Municipal.e. au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Cédric PAPE: Par la suite, petite enfance, éducation, délibération 11%0, règlement de la commission d'allocation aux modes d'accueil.

Zohra Kehli ?

Retour de Monsieur le Maire qui reprend la Présidence de la séance.

Zohra KEHL!: Il s'agit d'une note informative concernant la modification du règlement de la CAMA.

Pourquoi ce changement ? Tout d'abord parce que le Déportement sort de notre commission. Ensuite, il y a la question de transparence vis-à-vis de la population. Enfin, la présentation des dossiers des familles en commission se fait maintenant de manière anonyme. Les directrices des crèches et moi-même, à la commission, nous n'avons pas les noms et les informations personnelles des dossiers. Ainsi, finalement, on arrive à la pointe de la transparence.

Tony DI MARTINO: Est-ce qu'il y a des remarques ?

Solenne LEBOURHIS: C'est très bien, mais c'est juste avec le même système de cotation qui avait été voté ?

Zohra KEHL!: Tout à fait. On l'a un peu affiné et enlevé les points pour la crèche départementale, mais la cotation est affinée vraiment au cas par cas. On l'a vu à l'ancienne commission, les dossiers sont vraiment plus affinés et les points ressortent plus rapidement.

Tony DI MARTINO: D'autres remarques ?

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

C'est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'approuver le règlement de fonctionnement de la CAMA municipale en annexe.

Article 2: d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit règlement.

DEL230706 11 Modification du paramétrage du logiciel Concerto, du règlement intérieur et de la tarification des activités périscolaires et extrascolaires

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO: Modification du paramétrage du logiciel Concerto, du règlement intérieur et de la tarification des activités périscolaires et extrascolaires.

Nous nous étions engagés l'an dernier à adapter le dispositif au fil du temps, tout au long de l'année. C'est ce que nous faisons en essayant d'apporter un peu de souplesse.

Vous parliez de Sodexo tout à l'heure. Nous avons engagé avec la Direction générale un travail important avec le Siresco, comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission municipale, un établissement public qui réalise un travail qui devrait nous permettre à court ou moyen terme (dans le meilleur des cas rapidement, sinon à moyen terme c'est-à-dire d'ici un an), d'avoir un nouveau partenariat avec un établissement public qui fournirait le même type de prestations que la Sodexo mais qui garantirait ce travail avec le service public. qui aurait le même type de missions (fourniture de denrée.).

Le travail est engagé depuis maintenant plusieurs semaines avec M. Bouyssou, le président du Siresco, avec son directeur général et avec l'administration communale.

Le travail suit son cours, il y a des questions juridiques à caler. On aura l'occasion de revenir devant les instances municipales lorsque ce dispositif aura avancé.

Le court terme cela peut être le début 2024, pour être totalement transparent, et le moyen terme cela peut être le début 2025. Il y a un certain nombre de conditions à finaliser à ce stade.

Est-ce qu'il y a des interventions sur Concerto ?

Sébastien STAELENS: Juste un mot sur ce que vous venez de préciser, à savoir le retour en arrière, le fait d'avoir peut-être compris quelles étaient en fin de compte les limites de la Sodexo. C'est une preuve d'intelligence politique que de se remettre en question et d'identifier, en tout cas. Je vous en remercie.

Tony DI MARTINO: Aujourd'hui, ce serait s'entêter de voir que Sodexo n'est pas synonyme de malbouffe. On le sait. Je rappelle tout de même qu'ils ne fournissent pas les repas. Ils fournissent les denrées alimentaires.

Si l'on peut arriver à un partenariat, parce que je n'entre pas dans les détails, Laurent Jeunet sourit, mais le Siresco est en pleine évolution depuis quelques mois. Ses statuts doivent évoluer dans les prochaines semaines. Un certain nombre de collectivités, du Val-de-Marne notamment, sont parties suite aux dernières élections municipales, d'autres sont en train de rentrer.

On est en train d'étudier s'il nous faut adhérer au Siresco ou pas, si l'on peut avoir un contrat de prestation; on est en train de regarder tout cela et de caler les choses juridiquement. On aura l'occasion de revenir devant les instances municipales dès qu'on en saura davantage.

En tout cas, un travail sérieux a été engagé par la Direction générale. Je remercie.

Laurent Jamet ?

Laurent JAMET: Je ne souriais pas pour cela, je souriais parce que le Siresco, quelque part, on a lourdement tiré l'alerte là-dessus ...

Tony DI MARTINO: Sodexo.

Laurent JAMET: Oui, c'est un beau lapsus, merci de m'avoir rattrapé aux branches .¹

41/èctivement, sw· la Sodexo. on es/ lourdement intervenus. On ne peut pas dire que, cela, on ne l'avait pas dit. C'était là-dessus que je souriais.

Je soutiens et je souligne ce que dit mon collègue Sébastien Stae/ens. Je pense que c'est une bonne décision. aujourd'hlli, de revenir /à-dessus. La piste que vous évoquez est une piste de service public, donc elle est plutôt intéressante.

Je mentirais si. Je disais que 10111 a été réussi tout le temps, en permanence avec ce prestataire. Je sais qu'il fait des effor/s. Je sais aussi qu'à des moments donnés (c'est Sébastien que me l'a dit, d'ailleurs), lorsqu'il a par moments eu à répondre à des sollicitations de la Ville, les gens étaient plutôt contents.

Je suis là-dessus, on est prêts aussi à regarder et à examiner. En tout cos, dès qu'on lournem la page Sodexo, on sera ravis.

Tony DI !v\ARTJNO: Est-ce qu'il y a des remarques ? Angéline Desbordes-Silly ?

Angéline DESBORDES-SILLY: Je voulais revenir s111· la délibérntion stricto sensu. Je 111'étais étonnée en commission que l'on se penche en Conseil municipal sur le paramétrage d'un logiciel, mais en réalité, derrière le parmnétrage du logiciel, il y a une nouvelle mod(ficalion des far{/· des activités périscolaires.

Quel cajouil/age ! C'est quoi ? C'est lo deuxiè111e, troisième, quotriè111e délibération ? Ce 11'est pas grave, vous a/lez. finir par y arriver.

Tony DI !v\ARTINO: J'espère !

Angéline DESBORDES-SILLY: Néanmoins, je suis en train de regarder, puisque je ne 111'étais pas penchée dessus réellement, et on nous indique quand même que les tar{f. pmtiqués pour les accueils en centres de loisirs le mercredi restent quand même, pas anormalement élevés, mais trop élevés.

Je ne les vois pas là, mais il y a une alerte sur les tar(fs pratiqués sur les accueils de centres de loisirs.

Tony DI MARTINO: le rfüposit(fa beaucollp évolllé depuis qu'on a délibéré, l'an dernier. On avait dit, mais sans doute que cela n'avait pas été relevé, que le di.sposit(f évoluemil et qu'on tirerait les conséquences de sa mise en œuvre.

On a tiré les conséquences tout au long de/ 'année des d{fficultés que l'on a rencontrées. On a délibéré sur les familles monoparentales au dernier Conseil municipal, en mettant en place un dispositif qui ressemble à celui d'autres collègues dans d'autres villes. On assouplit les délais de réserva/ion.

On s'adapte et là, en Jin d'année, on en tire les conséquences avec la modification du règlement, mais j'entends ce que vous dites sur les accueils. Si j'étais taquin, je vous dirais qu'heureusement que l'on n'a pas mis en œuvre ce que certains préconisaient m1 sein du Conseil municipal, à l'époque, mais je n'ai pas envie d'être taquin parce que l'heure es/ grave.

Je vous expliquerai en dehors.

Est-ce qu'il y ad 'au/res observations :)

Je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quis'abstient'!

C'est approuvé. je vous remercie.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

Article 1 : d'abroger l'article 7 de la délibération 221214 27 en date du 14 décembre 2022 en ce qui concerne le tarif minimum baignolets sur les temps périscolaires.

TEMPS PERISCOLAIRES				
Lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire				
Prestation	Tarifification	Tarif minimum baignolets	Tarif maximum baignolets	Tarif plein de la prestation
Accueil du matin	Unité	0,30 €	4,34 €	7,00 E
Accueil du soir	Unité	0,30 €	4,34 €	7,00 E
Etudes du soir	Unité	0,30 E	4,34 €	7,00 €
Repas (pause méridienne)	Unité	0,39 E	5,70 E	9.20 E
Panier repas lié à un PAi (Projet d'Accueil Individualisé)	Unité	0,30€	3,50 €	7,00 €

Article 2 : d'abroger la délibération 230316 14 du 16 mars 2023 portant sur la modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires.

Article 3: d'approuver et d'adopter la nouvelle tarification des activités périscolaires et extrascolaires.

TEMPS PERISCOLAIRES				
Lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire				
Prestation	Tarifification	Tarif minimum baignolets	Tarif maximum baignolets	Tarif plein de la prestation
Accueil du matin	Unité	0,30 E	4,34 E	7,00 E
Accueil du soir	Unité	0,30 €	4,34 €	7,00 E
Etudes du soir	Unité	0,30 €	4,34 €	7,00 E
Repas (pause méridienne)	Unité	0,30 E	5,70 €	9,20 €
Panier repas lié à un PAi (Projet d'Accueil Individualisé)	Unité	0,30 E	3,50 €	7,00 €

Article 4 : d'approuver et d'adopter les modifications du règlement intérieur des activités extrascolaires et périscolaires.

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL230706 12 Convention avec la Préfecture de Seine-Saint-Denis pour le Contrat de Ville 2023

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE. Adjoint.eau Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

Interventions des élus :

Tony Di MARTINO: Délibération suivante, convention avec la Préfecture concernant le Contrat de Ville.

Grégoire De Lagasnerie ?

Grégoire DE LAGASNERJE: Monsieur le Maire.

le Contrat de Ville est l'axe majeur de la politique santé à Bagnolet, notamment dans la lutte contre les inégalités de santé. Il permet notamment le financement de nombreuses actions. « Halte à l'obésité » qui permet notamment de mesurer les JMC à différents âges dans les écoles et à alerter les familles en cas de surpoids ou d'obésité, et également de désamorcer le dispositif « Retrouve Ton Lapin ».

Il finance également des actions de prévention auprès des femmes des quartiers de la Politique de la Ville ainsi que des permanences d'informations juridiques dans le cadre des centres socioculturels.

Cette convention permet le financement de plus de 49 000 € d'actions et il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire de Bagnolet à signer ladite convention.

Je vous remercie.

Tony Di MARTINO : Merci, Grégoire.

Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? Je vous propose de passer aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quis'abstient ?

la délibération est approuvée, je vous remercie.

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : d'approuver la convention avec la Préfecture de Seine-Saint-Denis.

Article 2: d'autoriser le Maire de Bagnolet à signer ladite convention.

DEL230706 13 Conventions de mise à disposition individuelles d'agents d'Est Ensemble auprès de la ville de Bagnolet (Bajo Plage 2023)

Sur le rapport de Mona BELLIL, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités et de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony Di MARTINO: Délibération suivante, convention de mise à disposition avec Est Ensemble pour la mise à disposition de maîtres-nageurs dans le cadre de Bajo Plage.

Mona Bellil ?

Mona BELLIL : Bonsoir à toutes et à tous.

Effectivement, il s'agit de conventionner, comme cela que l'un a l'habitude de faire, avec Est Ensemble pour la mise à disposition de maîtres-nageurs sauveteurs (MNS) dans le cadre de Bajo Plage. Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?

Angéline DESBORDES-SILLY: Évidemment. on est favorables à la délibération, mais c'est court. 15 jours. Pourquoi si peu ?

Tony Di MARTINO: Parce que les bassins, c'est plus de 100 000 t: tout simplement. en toute transparence. L'an dernier on a pensé faire des économies en ne mettant pas de bassin. Force est de constater que cela n'a pas été un grand succès. donc on a fait le choix de diminuer d'une semaine et de remettre des bassins. mais les bassins c'est 100 000 €

Est-ce qu'il y a d'autres questions. d'autres remarques ?

Je propose de passer aux voix.

Qui est pour? Qui est contre? Quis'abstient?

C'est approuvé, je vous remercie.

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITÉ**

Article 1 : d'approuver les conventions de mise à disposition individuelles de trois agents de l'établissement public territorial Est Ensemble auprès de la commune de Bagnolet:

Article 2 : de préciser que les présentes mises à disposition ne donnent pas lieu à un remboursement par la Commune.

Article 3: d'autoriser le Maire à signer lesdites conventions et à prendre tout acte y relatif.

DEL230706 14 Création d'un service de Police Municipale

Sur le rapport de Emilie TRIGO, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus :

Tony Di MARTINO: Délibération suivante, création d'un service de police municipale.

Chers collègues, quelques mois avant de laisser notre collègue Émilie Trigo présenter la délibération qui revêt une importance particulière.

Rappelons le contexte. Elle est la continuité d'un précédent vote de notre Conseil. celui par lequel nous avons confirmé la création des postes d'agents de police municipale, comme c'est le cas dans cette Ville depuis 12 ou 13 ans.

Pour que les agents puissent pleinement œuvrer, il nous faut formaliser la création d'un service et ainsi leur permettre d'être assermentés pour exercer la plénitude de leurs fonctions.

Cette délibération a fait l'objet d'un vote unanime en comité social territorial au sein duquel siègent les représentants des agents municipaux et ceux de la municipalité. Tous les groupes de la majorité y étaient représentés.

Nous aurions pu reporter cette délibération, comme cela m'a été proposé, la reporter à notre prochain Conseil municipal. en l'occurrence à celui du 21 septembre. Je pense que cela n'aurait fait que concrétiser et augmenter les difficultés pour notre agent de police municipale qui a réussi le concours il y a maintenant plusieurs mois et qui attend concrètement de pouvoir être nommé, puisqu'aujourd'hui il ne peut pas être nommé dans la mesure où ce service de police municipale n'existe pas.

Je connais les débats qui traversent notre ville sur cette question. mais ne nous mentons pas. Il ne s'agit pas là de créer une police dont la compétence serait l'ordre public. Personne ne peut y penser. ce n'est pas l'objet.

Soyons simples et factuels: quelles seront les missions du service de police municipale que nous vous proposons de formaliser ce soir et que j'appelle la police des tracasseries du quotidien ?

Quelles sont ses missions ? Je n'en cite que quelques-unes :

Enlever les véhicules ventouses, qu'ils soient calcinés ou en bon état, ces fameux véhicules qui font vivre un cauchemar à bon nombre d'habitants de notre ville:

Assurer la police des marchés :

Contrôler les propriétaires des chiens dans les parcs et veiller au respect des règles de vie commune (j'ai bien pris note de l'interpellation de Solenne Le Bourhis concernant la situation au parc Joselte et Maurice Audin);

Verbaliser les commerçants peu scrupuleux qui installent des terrasses sans déclaration préalable (j'ai en mémoire les interpellations d'un certain nombre d'habitants, la dernière j'ai c'était avenue Pasteur, parfois c'est dans d'autres quartiers.):

Sécuriser les sorties d'écoles lorsque des tensions naissent entre parents et équipes enseignantes.

Il ne s'agit que de quelques exemples, mais des exemples concrets du quotidien, des exemples qui sont le reflet des sollicitations que nous recevons quotidiennement, quotidiennement. Nous avons passé aujourd'hui 1111 cycle de conseils de quartier et cette question a été abordée dans tous les conseils de quartier, par tous les habitants.

Vous le constatez, il ne s'agit absolument pas de créer un service de cow-boys armés jusqu'aux dents, chargés de faire respecter l'ordre et la discipline, mais simplement de nous doter d'un nouvel outil permettant de répondre aux attentes des Bagnole/aises et des Bagnole/ais. Celles et ceux qui disent le contraire se trompent, je veux croire par méconnaissance.

Alors là aussi, parlons vrai. Le tableau des effectifs sur lequel nous avons l'occasion de délibérer à chaque Conseil municipal pratiquement comporte trois postes de policier municipaux. Ce n'est pas avec ces trois seuls postes que l'ensemble des nuisances et fracas du quotidien vont du jour au lendemain s'arrêter, mais une chose est certaine : sans eux, nous ne pourrions rien faire.

Là aussi, parlons vrai. Certains craignent qu'en adoptant cette délibération nous multiplions le petit doigt dans un engrenage consistant à multiplier année après année le nombre d'agents. Mon engagement est clair. Je l'ai redit en commission municipale, je le redis ce soir, je l'ai dit en comité social technique : les autorisations de recrutement sont aujourd'hui limitées à trois agents jusqu'en 2026. Nous n'irons pas au-delà de ces trois agents.

Même si nous le voulions, il faudrait revenir devant le Conseil municipal puisque c'est l'instance qui permet de créer des postes.

Comme j'ai déjà pu le dire, ce débat, nous le ferons trancher par les Bagnole/aises et les Bagnole/ais le moment venu. Nous leur redonnerons la parole à l'occasion d'un référendum local leur permettant de se positionner sur l'opportunité de créer ou pas une véritable police municipale avec les effectifs renforcés, permettant une action de jour comme de nuit au service des habitants de notre ville.

Émilie Trigo ?

Émilie TRIGO : Merci, Monsieur le Maire.

Je vais compléter, mais il a été globalement dit. Il est certain que l'actualité donne une tonalité particulière à cette délibération, et pourtant, là où l'on aurait pu se poser la question de la reporter, c'est aussi l'occasion de rappeler qu'il ne faut pas nous-mêmes faire l'amalgame sur des sujets aussi importants que la tranquillité publique et le cadre de vie des habitantes et des habitants.

li est aussi important de rappeler, foute comme l'ensemble des personnes présentes dans cette enceinte. me semble-t-il, que nous regrefferons que les polices de proximité c'ienf peu à peu disparu, laissant les communes et les municipalités devoir se suhsliluer à l'Etat dans ce qui aurait dû rester une compétence totalement régalienne.

C'est aussi pour cette raison que Bagnolet, représentée par notre Maire, continue à revendiquer un commissariat de plein exercice et des effectif., de police en nombre .rnj.fisanl sur le commissariat des lilas. C'est le sens de l'entretien que notre Maire a obtenu au ministère de l'Intérieur il y a quelques semaines.

Force est de constater q11'en Seine-Saint-Denis, seules deux villes aujourd'hui sont dépourvues de services de police municipale : l'Île-Saint-Denis (8 000 habitants) et Bagnolet.

Au plus proche de chez nous. toutes les villes cl'Est Ensemble ont jî-anchi le pas. et ce quelle que soif leur couleur politique.

Ensuite, Monsieur le Maire l'a bien rappelé, il n)1a rien de changé par rapport m1x derniers Conseils municipaux au cours desquels nous avons adopté au sein du tableau des effect(f.s. ce poste de brigadier de police munic1jJa/e dévolu à/ 'ASVP qui a été reçu au concours de police municipale et qui avait émis fortement le souhait de continuer à œuvrer sur notre territoire.

Cet agent ne pourra pas être assermenté tant que le service de police municipale ne sera pas concrètement créé et. plus pmsaïquement, il quittera la Ville pour apporter ses compétences à une autre com1111111e qui lui a déjà proposé de l'embaucher si le service n'est pas créé.

Je sais ici que nous sommes tous attachés à une police républicaine faite de prévention plus que de répression. de dialogue plus que de contestation et. sur/oui, une police qui sache agir sans violence.

Nous partageons ceci et c'est la raison pour laquelle la question de /'or111e111ent de cet agent ne se pose pas et, pour que les choses soient claires. il ne le sera pas.

Nous venons de réunir cinq des sept conseils de quartier. Pas un seul, M. le Maire l'o dit, sans que le szy'ef des pouvoirs de police du Maire qui sernienr ainsi dévolus à cet agenl n'ait été abordé. Chaque.fâis, nous avons été alertés sur des sujets qui touchentl au cadre de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Je sais que mes collègues vont y revenir plus précisément.

la proposition qui vous est faite aujourd'hui, c'est la création d'un service de police municipale qui permette de nommer immédiatement 1111 agent.

Les missions qui lui seront dévolues ont déjà été précisées par M. le Maire. mais nous lui demanderons évidemment de travailler de manière prioritaire sur l'appel à la fourrière en premier lieu. C'est très technique, c'est bêtement clair, c'est une demande récurrente. On en a parlé tout à l'heure avec la note présentée par Édith Félix sur le stationnement payant. Nous voulons .faire tourner les véhicules stationnés indûment sur l 'e.space public et nous avons 400 à 500 véhicules dits ventouses qui stationnent. que nous ne pouvons pas faire enlever nous-mêmes parce que la Ville n'a pas la compétence.fourrière.

Âl!jour'd'hui, cela dépend de la police nationale. le jour où nous avons un agent de police municipale, nous avons la compétence.fâurrière et il est évident que ce sera une amélioration d jâ énorme du cadre de vie de nos habitantes et de nos habitants.

Je sais que Vassindou y reviendra, mais le contrôle des chiens de catégorie I dans nos parcs et jardins, je sais que là aussi ce sont des sujets qui nous tiennentl à cœur aux uns et aux autres. l'ouverture et la.fêrmeture des parcs (lhsen. je pense, pourra nous parler du nouveau square Feny) ou encore le contrôle des chantiers d'urbanisme. Cette fâis. c'est Cédric qui vous dira quelque chose.

le tout est évidemment de répondre prioritairement ou bien-être de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

En conclusion, mais M. le Maire l'a dit à l'heure, il me semblait important de porter à votre connaissance que le comité technique avait apporté l'avis favorable à l'unanimité des représentants du personnel, je sais que nous y sommes tous attachés ici, et des représentants des élus, tous groupes confondus.

Je vous remercie.

Tony Di MARTINO: Merci, Émilie.

Des intervenants? Édouard Denouel?

Édouard DENOUEL : Bonsoir à tous et à toutes.

Je vais commencer mes propos en disant que effectivement, le moment n'est pas particulièrement opportun pour évoquer ce sujet. La tenue d'un débat démocratique apaisé exige d'éviter à la fois la confusion et le conflit. En conséquence, on comprend celles et ceux autour de cette table qui ont soit souhaité soit demandé le report de cette délibération.

Puisque ce ne fût pas le cas, voici en conséquence la position collective du groupe "Bagnolet en commun". Nous allons voter contre cette délibération et nous allons expliquer pourquoi en présentant d'abord des arguments de Jarme, ensuite des arguments de Jand.

Sur la forme d'abord, cette délibération nous est présentée comme l'intégration technique d'un agent de la Ville, agent qui a réussi le concours de policier municipal. Ne nous y trompons pas, nous sommes pour la promotion, pour la formation des agents et nous saluons bien entendu la réussite à ce concours.

Malgré tout, le débat qui nous est présenté est faux. Ils ont bien d'abord, d'une part juridiquement, de la création d'une police municipale, cela ne fait pas un pli, mais le maire, je ne s'arrête pas là puis que quiconque assiste à des conseils de quartier ou lit le journal communal apprendra qu'un référendum sur le sujet devrait intervenir d'ici afin du mandat.

Ainsi, ce soir, la police municipale serait créée, par la suite renforcée dans les années suivantes à l'appui d'un référendum, mais un référendum pourquoi ?

À ce stade, ce n'est pas dit. On ne sait pas si c'est pour plus de matériels, plus de moyens, plus de personnels, peut-être des armes à l'avenir ; personne ne le sait et nous pensons que le flou qui est maintenu à ce stade ne permet pas un débat sérieux.

Si cette délibération ouvre la porte à un sujet plus vaste, nous pensons comme cela a été dit qu'il y a un risque. Nous alerons sur une pente potentiellement glissante sur laquelle nous pourrions nous engager et qu'une politique de sécurité ne pourrait s'improviser. C'est pour cette raison que j'aimerais apporter quelques arguments de Jand.

Bagnolet n'est pas un coupe-gorge, mais il y a - etc - est inutile de le nier - des atteintes aux biens et aux personnes d'une part et des atteintes à la tranquillité de la vie quotidienne d'autre part.

Pour commencer, je pense que c'est important de le dire, la sécurité c'est le rôle de l'État, c'est l'une de ses fonctions régaliennes. C'est le rôle de la gendarmerie et de la police nationale et, soyons clairs avec les gens, la police municipale ne s'attaque ni aux questions de trafic de drogues, ni au proxénétisme, ni aux infractions organisées, comme celui de la vente de cigarette par exemple à la sortie du métro.

Elle n'aurait pas non plus la charge par exemple de recueillir les plaintes de femmes victimes de violences ou les moyens d'enquête suite à des cambriolages.

Pour tous ces sujets, c'est la police nationale et surtout plus d'hommes à la place d'Élal c'est prendre le risque de son désengagement.

Les polices municipales ont été très à la mode et on a vu leur inflation dans les années quatre-vingt-dix, dans les années 2000 et on a désormais suffisamment de recul d'expérience documentés pour comprendre que l'État s'en sert ensuite pour limiter so

présence, 111111e quand la PM n'a pas les mêmes pouvoirs que l'État. le risque, c'est four simplement quel'Étatfasse de/ 'économie sur le dos des villes.

Ensuite, nous souhaitons dire une chose, c'es/ que la police 111municipale ne prouve pas son efficaciré. On peur roui à fair comprendre que celles el ceux qui on/ des tracas du quotidien puissent imaginer que la réponse la plus simple serait la police municipale.

Pourtant, Paris en.fàil l'exemple criant. Depuis l'élection de 2020, la Ville a mis en place 1111 service de police municipale relativement bien doté el le premier bilan vient de sortir avec 1111 sondage ce week-end: depuis l'instauration, une majorité de Parisiens trouvent que la sécurités-es/ dégradée malgré ces dépenses importantes en matière de sécurité el, pire, 41 % des personnes interrogées disent que le disposil(f de police municipale n'a rien changé. Nous trouvons que c'es/ 1111 cher constat.

Par ailleurs - el j'appuie là-dessus-, il faut noter que la police municipale es/ un disposil({ coûteux, qui peut coÛl/er de plusieurs centaines jusqu'au-delà de 1 Mf selon le dimensionnement à payer chaque année el nous souhaitons prendre un moment pour y revenir.

Outre les salaires des agents, ilfàul des véhicules. des équipements el de la,formation. Avec quel argent, à Bagnole, allons-nous payer cela ? Soir on augmente les impôts de la pop11/a/ion (or, nous nous sommes engagés à ne pas le faire) soi/ on rogne sur d'autres emplois.

Puisque la Ville engage une maîtrise de la masse salariale. demain, chaque policier supplémentaire qui serai/ recruté à lmvers le temps (je parlais /oui à/ 'heure de cette question de rferend11111) remplacerait 1111 médecin du CMS, 1111 agent de voirie, 1111 animateur 011 que sais je.

la n,ajorilé s'es/ engagée sur un programme politique me//anr en avant la transforma/ion écologique de l'espace public, l'éd11calion, la santé, la jeunesse no/a111111en/. Elle s'est engagée aussi à lever l'impôt pour investir pour l'avenir de la Ville.

Quand la /ranq11illité publique el la sécurité se.fan/ par la Iran. fèmmalinn de l'espace public, notamment par l'apaisement de la voirie. la piétonnisa/ion des voies, les équipements qui perme/lent un espace public /ranquille el apaisé, bien entendu nous l'applaudissons.

En revanche, nous pensons qu'il y a d'autres solutions pour régler les tracas du quotidien el que Bagnole/ a besoin de règles avant d'avoir besoin de police.

Sur le slationnement d'abord, la DSP, Édith l'a dit, va reme//re de l'ordre dans la ville et perme/Ire aux agents ASVP qui 011/ déjà de nombreuses missions de se consacrer à d'autres missions.

Sur le stationnement gênant sur les lm/loirs, sur les pistes cyclables. rnppe/ons tout simplement q11'il y a dans celle ville 14 adjoints au maire qui ont une semaine de permanence tous les trimestres. Ils sont OPJ adjoints. ils peuvent faire enlever des véhicules et, dans le cadre de La clar(ficalion des missions d'astreinte, celle responsabilité pourrai/ être intégrée, comme d'autres villes par exemple ont.foi/ le choix de /eJàire.

En.fin, on a évoqué les chiens méchants. Souvenons-nous qu'en 2018 déjà il y avait une pétition au parc Jose/le el Maurice Audin et, à l'époque, la réponse police n'était pas convoquée. Pour cause, c'es/ d'abord parce que le parc devrai/ être .fèrmé aux chiens, avec 1111 gardiennage.

Je mppellejusle un élément: en France, plus de 8 morsures de chiens sur 10 proviennent de chiens qui ne sont pas de catégorie /. la question, c'es/ le pariage de l'espace public el le pariage notamment des parcs entre les.familles d'un côté et les animaux de l'autre.

J'en termine par une perspective, celle du modèle que nous voulons pour la commune. Les récents événements résonnent encore en nous el nous savons que la police, au contact direct de la population, ne marche pas seule. li.faut des médiateurs, ilfàut de l'w.:lion sociale, ilfaut des perspectives pour la jeunesse. //faut des perspectives pour bien vivre en milieu urbain.

Pourquoi alors dévier une partie du budget de la Ville et de la force de travail de l'administration pour un dispositif à notre sens peu efficace et coûteux, alors que nous avons besoin de ralentisseurs, de brumisateurs, de parcs, de jardins, d'écoles, d'intervenants sociaux, de soutien aux associations, d'équipements publics de qualité ?

Il nous semble que nous devons être raisonnables, responsables et ne pas vendre de fausses solutions à la population, fausses solutions en réponse à de légitimes attentes de tranquillité publique.

Pour cette raison, nous voterons contre cette délibération.

Je vous remercie.

Tony DI MARTINO : Juste une précision avant de céder la parole à l'honorable M. Ounissi. J'étais à l'Élysée ce mardi et j'ai écouté attentivement le très écologiste maire de Grenoble, le très écologiste maire de Bordeaux, d'autres élus écologistes qui ont une conscience écologiste beaucoup plus prononcée que la mienne et sans doute une conscience sociale plus prononcée que la mienne.

Je les ai entendus rendre hommage aux services publics locaux. Je les ai entendus rendre hommage à l'action de leurs policiers municipaux, de la police nationale, mais à aucun moment je ne les ai entendus dire : « Nous allons dissoudre notre police municipale car elle est inefficace ».

M. Ounissi, tu as la parole.

M. DUN/SS! : Merci, Monsieur le Maire.

Très chers collègues, bonsoir.

Concernant la création d'un service de police municipale, je vais peut-être un peu répéter ce que ma collègue Émilie Trigo a dit, je pense qu'il faut resituer le contexte et donc comprendre le besoin (c'est bel et bien un besoin) que la Ville de Bagnolet a de ce service.

J'aimerais commencer par rappeler que Bagnolet est l'une des trois seules communes sur les 93 du 93 qui ne possèdent pas de service de police municipale. Les autres communes sont L'Île-Saint-Denis et Villetaneuse, comme l'a rappelé Émilie Trigo.

Intervenant : C'est volé à Villetaneuse.

M. OUNISSI! : Donc uniquement L'Île-Saint-Denis.

J'aimerais faire le comparatif de taille avec ces villes: L'Île-Saint-Denis, ce sont 7 300 habitants, Villetaneuse ce sont 12 600 habitants. On est donc bien loin des 36 000 habitants que compte notre ville.

On entend dire qu'il ne faut pas se substituer aux services de l'État et de la police nationale en créant ce nouveau service, mais il faut être conscient que ce ne sont pas les mêmes missions qui sont remplies par la police nationale et la police municipale. Les rôles et les attentes ne sont pas les mêmes.

Il faut tordre le cou aux idées selon lesquelles on affaiblirait l'État central et que l'on se substituerait à celui-ci en se dotant d'une police municipale. Les services de police municipale et de police nationale sont complémentaires et non substituables. Nous n'allons pas demander aux agents municipaux d'aller lutter contre le trafic de drogue et le grand banditisme, mais bien d'agir contre des incivilités nombreuses qui prennent part dans notre ville.

Pouvoir lutter contre les incivilités et dissuader les personnes malintentionnées permettrait un cadre de vie amélioré et une réappropriation de l'espace public à chacun.

La création de ce service de PM est une demande faite à de nombreuses reprises par les habitants, demandes qui se réitérent quasiment à chaque conseil de quartier. notamment lors du dernier conseil de quartier des Coutures dont je suis/ 'élu r fèrent.

Je tiens à rappeler qu'aller au how/ de la création de ce service, c'est concrétiser une promesse de campagne el ainsi re11forcer l'o_fji-e de services publics de noire Ville. Je rappelle que la police municipale, c'est un service public.

J'aimerais donner quelques exemples concrets d'action d'un service de police municipale. Là, je suis 1111 peu biaisé puisque je vais prendre l'exemple du square Jules Ferry qu'on a re.fêtit. Imaginez la scène : vous vous promenez tranquillement avec vos e11/ànts clans le nouveau square el vous vous rendez compte qu'il y a un maître de chien qui est un peu laxiste et que son chiens 'a,nuse dans /es/eux réservés aux e11fànts.

Plusieurs cas de .figure, vous êtes intimidé par le chien qui est imposant, c'est une belle bête, ou son maître qui paraît agressfl Co1111nenl allez-vous gérer la situation?

Premier cas de .figure, vous appelez la police nationale parce qu'il y a 1111 écriteau clair à l'entrée qui stipule que les chiens doivent être attachés. Je peux vous garantir que la police nationale est surbookée el qu'elle ne pourra pas se rendre sw· les lieux pour contrôler ce chien.

Option 11° 2, vous co11fi'ontez le maître du chien avec la possibilité d'envenimer la situation, quelque chose que je ne conseillerais pas.

011, situation 11° 3. vous/ailes appel à votre police 11111nic1jJa/e. Je le mppelle. seul ce service de police municipale est habilité à répondre à ce genre de situations, contrairement aux ASVP. La police municipale est un service de proximité qui, en premier lieu. joue un rôle de médiation. C'est comme cela q11'on le voit, contrairement à ce qui a pu être dit précédemment.

Cel exemple qui peut paraître anodin peut s'appliquer à beaucoup d'autres. Pour n'en citer que quelques-uns: les barbecues sauvages, les voitures garées pendant des semaines devant chez vous. etc.

Je ne suis pas en train de vous dire que le service de police municipale répondra à tous nos problèmes el que l'on retrouvera le savoir-vivre en communauté, mais une chose est sûre. nous allons pouvoir lutter plus efficacement contre les problèmes d'incivilités el ainsi se réapproprier l'espace public el pro_fiter pleinement des belles installations el espaces publics qu'o_ffre notre belle ville de Bagnolet.

Merci à tous.

Tony DI MARTINO: Merci, lhsen.

Jean-Claude Oliva ?

Jean-Claude OLIVA : Bonsoir à toutes el à tous.

Effectivement. dans la situation actuelle, après la mort de Nahe/ à Nanterre el les violences urbaines qui ont suivi el qui appellent réflexion el débat de fond, abordé d'ailleurs par le Maire avant le Conseil municipal el que nous aborderons aussi avec le vœu qui sera présenté tout à/ 'heure, je crains que celle délibération ajoute à la co11fi1sion ambiante.

li y a d'abord une contradiction entre la. façon dont celle délibéraiion nous est présentée, de far,:on technique, minimaliste, comme quelque chose de bon sens et de quasiment obligatoire, et l'affirmation politique de la nécessité de créer une police municipale portée de-ci de-là dans le journal municipal ou dans les conseils de quartier.

Sur le premier point, il y a semble-t-il eu pendant longtemps à Bagnolet des policiers municipaux assermentés sans que pour autant une police municipale ne soit créée. Je ne vois pas ce qui empêcherait aujourd'hui que l'agent soit assermenté. Si besoin, nous pouvons

collectivement soutenir la demande du Maire pour que l'agent soit assermenté par le préfet sous condition de création d'une police municipale.

C'est le second point en réalité qui est le plus prob/émotique, c'est-à-dire la présentation d'une police municipale comme une réponse politique aux problèmes rencontrés par la population.

Il est entendu que vivre en sécurité fait partie des droits de tout 1111 chacun, mais quand je vois la liste qui nous est faite je ne pense pas que les actions envisagées soient à la portée d'un ou de quelques policiers municipaux. Elles impliquent en réalité la création de tout un service avec un certain nombre de moyens, véhicules par exemple, ce qui n'est /011/ simplement pas possible dans la situation financière de notre Ville.

Dans les conseils de quartier, j'entends des critiques récurrentes contre les ASVP qui ne seraient pas assez présents et assez nombreux sur le terrain. Par quel miracle en irait-il autrement de la police municipale !

Dans le même sens, on vient de voter une DSP pour les places de parking du centre-ville. L'attente d'être en capacité de le faire nous-mêmes avec les ASVP.

Au-delà de la question des moyens qui est rédhitoire en bonne gestion, ce qui pose problème, c'est le signe politique qu'on envoie. C'est qu'on apporte à chaque fois une réponse politique illusoire dans les faits en termes de sécurité à des problèmes sociaux bien plus vastes et plus complexes.

C'est une pente glissante pour la gauche. Quand 011 laboure le terrain du voisin, on en ramasse rarement la récolte.

Aujourd'hui, on discute de la création d'une police municipale. logiquement, ensuite, viendra un jour la question de son armement. On nous dira: comment voulez-vous qu'ils remplissent leurs missions en étant désarmés ? Et ainsi de suite.

!vlais où va-t-on ainsi ?

Prenons la mesure du contexte dans lequel nous vivons. On le voit bien, dans ce pays, depuis des années on n'entend plus parler que de sécurité ou d'immigration. les lois sécuritaires s'empilent, toujours plus répressives et liberticides. Je ne pense pas que nous devions inscrire l'action de notre municipalité dans cette tendance dangereuse.

Vous me direz : « Vous exagérez, toutes les villes voisines 011 presque le font, pourquoi pas 1101/S? »

Mais où sont les résultats? Il n'y a pas eu d'amélioration de la situation sécuritaire et bien sûr encore moins du climat social général aux endroits où les polices municipales ont été créées.

C'est un peu comme la question de la vidéosurveillance. Tout le monde le fait pour montrer que l'on fait quelque chose, mais la vidéosurveillance n'a jamais empêché aucun acte de délinquance, toutes les études le montrent.

Si nous avons des moyens humains à consacrer, consacrons-les à des services de nature à résoudre les problèmes posés.

Un seul exemple - et. Je prends le même que Jhsen -, celui des chiens dangereux qui est un réel problème bien sûr, notamment au parc Maurice Audin. Je crois qu'il est illusoire de penser qu'un policier municipal, même assermenté, va pouvoir tout seul en venir à bout. Il faudrait plutôt des gens spécialisés, par exemple une équipe de maîtres-chiens pour intervenir dans ce genre de situations.

Cela pose une autre question qui est celle de la fermeture des parcs la nuit et de leur gardiennage. Pas besoin d'un policier municipal, mais plutôt d'un 011 de plusieurs gardiens pour ces parcs.

Enfin, il faut faire la part entre ce qui relève de la petite délinquance et ce qui relève des incivilités. la lutte contre la délinquance doit faire partie des missions de la police nationale,

c'est une question incontournable. les Missions de proximité et de protection des personnes ont été abandonnées, nos concitoyens ne cessent de le dire.

« En France, la police protège l'État. pas les citoyens » a-t-on pu lire ces jours-ci dans la presse étrangère.

Il y a d'autres citoyens. pour ce qui est des incivilités, de les combaître, à l'exemple de la médiation sociale développée à Montreuil et dans bien d'autres villes.

Toutes ces raisons conduisent notre groupe à voter contre la délibération proposée.

Tony Di MARTINO : Laurent Jamet ?

Laurent JAMET: Pas mal de choses ont déjà été dites. Je voulais donner un peu ce que ressentait notre groupe et évoquer quelques expériences.

Tout d'abord, évidemment, félicitations à l'agent qui a réussi son concours. Je pense que c'est une bonne chose pour lui et pour la collectivité.

Deuxième chose. cela a été dit, je fais partie de ceux qui auraient souhaité avoir ce débat à un autre moment, parce qu'à la fois il y a l'aspect apaisé et la complexité du moment qui nous peine à voir exactement dans quelle direction nous devons aller collectivement. J'ai cette pesanteur sur les épaules, évidemment comme citoyen. comme quelqu'un qui fait de la politique depuis des années et qui a du mal à voir dans quelle situation nous allons pouvoir nous en sortir collectivement, étant entendu que Jean-Claude vient de dire quelque chose sur la presse étrangère. Effectivement, la presse étrangère est en capacité de mieux analyser que ne le fait peut-être la presse française. en tous cas les médias dominants, ce qu'ils déroulent dans ce pays.

Je pense que le tragique, c'est de voir qu'il est compliqué d'avoir une pensée complexe. c'est-à-dire à la fois que Jean-Claude rapporte que la presse étrangère dit que la police défend l'État, moi je suis évidemment pour les concitoyens de notre ville qui sont ceux qui, pendant le Covid, ont travaillé pour que le pays reste debout, se faire insulter par le président du Mali (et, dans le même temps, lorsqu'ils rentrent chez eux. retrouvent une ville en flammes, donc souffrent une double peine : celle des travailleurs qui travaillent dur, ont peu de salaire et parfois un cadre de vie détérioré au quotidien.

Dans le même temps, une pensée dominante, qui est dangereuse. veut aujourd'hui restreindre un certain nombre de nos libertés. Je pense que, comme moi, vous devez être effrayés que des milliers de personnes versent de l'argent pour un policier qui a trahi sa mission, celle de défendre les citoyens quel que soit le contexte. Je pense que c'est tout à fait étonnant.

Je reviens par tout cela parce que je pense que l'on ne peut pas avoir cette discussion ce soir sans prendre un peu de temps et un peu de recul.

Ce qui me soucie dans la délibération de ce soir, j'ai toujours été favorable - et c'est pourquoi j'ai commencé par féliciter l'agent - à ce que l'on ait des policiers municipaux. D'ailleurs, il y en a eu dans le cadre de nos effectifs sans créer une police municipale. C'est possible.

Évidemment, il y a une pression de l'État de plus en plus forte. une pression de la Préfecture. mais il faut savoir si l'on y résiste ou pas.

Ce que vous avez développé sur l'utilité d'avoir des agents de police municipale peut être utile, cela dit ce n'est pas obligé d'avoir une police municipale pour autant.

Ce qu'un certain nombre de collègues ont développé tout à l'heure est juste. il faut prendre aussi du recul. la pression va continuer à être forte sur ces questions de police municipale. Une fois que l'on mettra la main dans l'engrenage, évidemment la demande sera beaucoup plus forte. On nous dit ce soir qu'il n'y aura pas d'armement et pas un certain nombre de choses, mais en vérité on n'enverra pas des agents de police municipale dans des missions

quelles qu'elles soient, même aujourd'hui dans un certain nombre de quartiers sûrs. sans avoir un certain nombre de précautions, alors on met des gens en danger.

D'autre part, évidemment que l'on va demander à en avoir plus. C'est là que, malgré tout, on a un problème. On sait très bien quelle est la situation du budget communal, je ne reviens pas sur ce que l'ont dit un certain nombre de mes collègues, mais ce sont des choix que vous allez être obligés de faire: des choix de prévention, des choix de services publics, des choix d'écoles; quoiqu'il arrive, ces questions vont se poser.

J'ai le sentiment - et je suis désolé de le dire - que l'on s'inscrit dans un moment de débat politique qui veut préparer à bon compte les prochaines élections municipales. Je trouve que le débat que nous avons eu, que la situation politique appelle mieux que cela.

D'autre part, cela a été évoqué précédemment. L'Éloï a mis une pression dingue sur les villes pour que l'on ait de la vidéosurveillance. J'ai voté contre à chaque fois, mais techniquement je ne suis pas hostile à ce que de temps en temps, sur des points spécifiques, on utilise de la vidéosurveillance, c'est un moyen technique.

Cependant, la demande devient forte. On en a partout et cela devient inutilisable. Je ne suis pas sûr que cela prouve son efficacité. Par contre, on a enrichi depuis des années (un certain nombre de rapports le montrent) tout un tas de gens qui travaillent sur les questions de sécurité, qui aujourd'hui ont pignon sur rue, qui reçoivent beaucoup d'argent au détriment de tout un tas de politiques, notamment de politiques de la Ville.

Là aussi il faut une évaluation et je crois que l'installation de la vidéosurveillance mériterait d'être évaluée.

Vous l'aurez compris, notre groupe votera contre.

Tony DI MARTINO: Brahim Akrou et Vassindou Cisse?

Brahim AKROUR: J'ai préparé un petit texte, mais il se trouve que j'ai un petit problème technique. Je vais le ressortir, je vais laisser Vassindou Cisse intervenir avant moi, le temps que je me reconnecte.

Vassindou CISSE: Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour sa part, notre groupe pense qu'il faut sortir des conclusions de fond sur cette délibération qui est bien antérieure aux derniers événements nationaux. Il s'agit bien de la création d'un service de police municipale et non d'une police municipale. C'est pourquoi notre groupe votera celle délibération qui crée ce service de police municipale.

Même si la sécurité publique est une mission régaliennne, il est clair que disposer d'un policier, d'un agent assermenté, à la fois dans le rôle de médiation et de dissuasion, ne peut que contribuer à la tranquillisation de l'espace public.

En effet, pour avoir moi-même été interpellé plusieurs fois par les assistantes maternelles et des riverains qui fréquentent le parc Audin, je peux vous rapporter le passage régulier des ASVP sur ce site, qui a pu contribuer à rassurer les usagers qui sont confrontés aux tensions engendrées par la présence des chiens dangereux, alors même que cela ne fait pas partie ni de leurs missions classiques ni de leurs prérogatives. Ces missions relèvent bien d'un agent de police municipale assermenté.

D'ailleurs, notre collègue Solenne se présente elle-même comme la voisine des Bagnoletais. Nous aussi sommes tous des Bagnoletais et aussi des voisins. Elle votera, je l'espère, celle délibération qui vient répondre à sa prise de position sur les réseaux sociaux, où elle pointe notre responsabilité, au Maire et à moi-même, sur la présence de chiens au parc Audin notamment.

Co11111enf peut-on par ailleurs ignorer le souhait insistant, je dis hien insistant, des habitants que nous rencontrons au quotidien, qui nous interpellent C{/in de résoudre de manière f{actue/le les problèmes d'incivilités dans/ 'es1,ace public?

Nous pensons donc que la création de ce service de police municipale est une réponse à ces nombreuses préoccupations légitimes des Bagnole/aïses et des Bagnole/aïs.

Tony DI MARTINO: Brahim Akrouf?

Brahim AKROUR: Depuis le début, tout ce qui a été dit par mes collègues, je l'avais déjà préparé un peu sur 111011 texte, mais je tenais à redire quelques 1nots.

Élu depuis 2008, j'ai vu notre ville s'agrandir, se développer et se moderniser. Cela est une bonne chose, ,na/heureusement pas sans conséquence. L'incivilité s'est fortement développée sur le territoire : les dépôts sauvages, le non-respect des entrées et sorties des poubelles qui occasionne une pollution visuelle et dégrade le cadre de vie, dans certains quartiers la mécanique sauvage, les voitures tampon qui génèrent un manque de places de stationnement, les carcasses de voitures brûlées nécessitant l'intervention de la police nationale, d'où les délais très longs d'enlèvement.

Pour faire respecter l'ordre, il est donc vraiment nécessaire de se doter d'une police municipale de proximité a.fin de régler les problèmes du quotidien des Bagnole/aïs. On parle du quotidien. Effectivement, on est dans une période un peu grnve, mais ce qui nous intéresse c'est le quotidien des Bagnole/aïs. ce qui les préoccupe tous /es/ours. C'est tout à.fait cela: les poubelles qui ne sont pas rentrées en temps et en heure par exemple.

Je pense qu'il vafal/oir faire intervenir et aller voir les gens. Seule une police de proximité.je précise « de proximité ». peut.Jàire ce genre de choses.

J'y suis Jùvorable depuis très longtemps, cela fait trois mandats. C'est une demande qui est récurrente. On peut se voiler laface, mais à 1111 moment donné il est vraiment nécessaire de /àire les choses.

Tony DI AifARTINO: Monsieur Staelens, puis Madame Desbordes-Silly?

Sébastien STIIEIENS: Beaucoup a été dit. Je partage beaucoup de ce qu'ont dit Édouard Denouel, Jean-Claude Oliva et bien entendu Laurent Jamef.

Ce qui me dérange le plus. c'est que l'on est en train de prendre en charge une mission régaliennne, c'est-à-dire que l'on va faire pr ver aux Bagnole/aïses et aux Bagnole/aïs des services que l'État devrait nous apporter. On va devoir payer notre tranquillité. devoir payer pour notre sécurité et cela me dépasse 1111 petit peu.

En plus, j'entends le portrnif décrit de ce que pourrait être hypothétiquement ceffe police municipale. Prenons ! 'exemple qui a été repris plusieurs fois ce soir, le problème des chiens dans les parcs. Savez-vous que, pour régler 1111 problème canin, if faut une brigade canine? Un officier municipal, un agent de police municipale ou un agent cle police nationale ne pourra pas régler le problème.

Je le sais parce que. par trois fois (i 'habite Le Château de l'Étang ou pas très loin), je me promène là, là-bas et il y a quelqu'un qui, depuis 2017 ou 2018. je crois. de mémoire. quatre ou cinq ans, a des chiens d'affaque qui sont extrêmement mal tenus. mal dressés, agress!f . la police nationales 'est déplacée trois fois à ma demande et j'imagine à d'autres occasions, à la demande d'autres riverains. Rien n'a été résolu.

Est-ce que la police municipale payée par les Bagnole/aïs va pouvoir y arriver ? Je n'en suis 1111a/heure11se1111e1111pas convaincu.

Encore une fois, on baisse les bras. Est-ce que l'on n'aurait pas eu les moyens, compte tenu encore une fois de tous les événements qui viennent de se dérouler, qui ont montré que Bagnolet est une ville qui est impactée dans ce genre de situation, donc qu'il y a une nécessité de sécuriser certains de ses quartiers, est-ce que l'on ne pourrait pas obtenir de l'État de prendre en charge ces missions qui lui incombent ?

Concernant les voitures ventouses par exemple, il est vrai qu'un OPJ pourrait faire procéder à ces enlèvements. Il y a des solutions. La police nationale, quand on l'appelle, elle se déplace, même si elle met du temps, même si elle le fait dans la journée. La voiture peut être évacuée à la demande de la police nationale et à la demande des ASVP. Pas besoin d'avoir une police municipale.

Il est vrai que créer ce service de police municipale, c'est au-delà de recruter simplement ce fonctionnaire ou cette personne pour prendre en charge cette mission, c'est envoyer un signal.

C'est envoyer un signal qu'à Bagnolet il y a une volonté de sécurisation, alors que je n'ai pas la sensation aujourd'hui qu'il y a un mal-être et un mal vivre à Bagnolet. C'est envoyer un signal qui n'est pas super positif."

J'ai à peu près fait le tour des arguments qui sont les miens et qui me feront voter contre. Dernier point, j'imagine que la volonté de voir la police nationale s'installer à Bagnolet, le fait de voter pour cette police municipale va le condamner de façon définitive. Ils vont nous répondre que nous avons des moyens de nous sécuriser, maintenant, puisque nous avons mis en place ce système. Si nous le mettons en place, c'est terminé pour la police nationale. Je vous remercie.

Tony Di MARTINO: Angéline Desbordes-Sil (JI)

Angéline DESBORDES-SILLY: Je vais intervenir rapidement, puisque beaucoup a déjà été dit.

Je voudrais simplement revenir sur trois points. D'abord, le premier élément, c'est que je trouve le moment auquel vous nous proposez cette délibération absolument inopportun. Je suis même presque choquée que vous ayez refusé de reporter l'examen de cette délibération au mois de septembre. Je crois que l'on n'est pas collectivement en état de débattre sereinement, alors qu'un jeune s'est fait abattre il y a quelques jours.

Laurent Jauret le disait, je pense que l'on est tous en état de choc et on porte tous collectivement, aujourd'hui, un regard (peut-être à tort, en tout cas il faudra en débattre) de défiance vis-à-vis des farces de l'ordre.

J'entends qu'il y a peut-être une demande de police municipale, mais seul un référendum et seule une consultation exhaustive de l'ensemble des Bagnoletaises et des Bagnoletais pourraient nous dire quelle est la part d'administrés qui y sont favorables ou défavorables, puisque j'en connais aussi un certain nombre qui n'y sont pas favorables.

Aujourd'hui, on ne répond pas à la crise de nos villes de banlieue par plus de police. Si la réponse est un sentiment d'injustice, le ressentiment, la colère, c'est plus de police, toujours plus de police, je pense que l'on se trompe lourdement.

Deuxième élément, oui on peut regarder ce qui se fait partout ailleurs, effectivement des polices municipales il y en a partout maintenant, effectivement cela ne date pas d'hier et on est la dernière ville ou l'avant-dernière ville à ne pas en disposer, mais a-t-on les moyens ?

Je crois que c'est Édouard Denouel qui l'a dit, peut-être même mieux que moi: est-ce un luxe que l'on peut se permettre alors que vous venez de dire, Monsieur le Maire, que pour Bajo Plage il n'avait pas les moyens de payer un bassin une semaine supplémentaire ?

Dans nos quartiers. n) 1) a-t-il pas une priorité à donner à l'offre sportive. à l'offre de services publics et à une destination qui ne soit pas une offre de sécurité, nécessairement ? Est-ce que l'on doit répondre aux difficultés de nos quartiers par plus de répression, plus d'interpellations ? D'autres politiques publiques doivent-elles être menées ?

On n'a pas d'argent, on n'a pas un rond, tout le monde le sait. On est l'une des villes les plus endettées de France. Je ne suis pas certaine, même si certains le demandent, que cela doive être notre priorité.

le dernier élément est que je suis extrêmement inquiète. On sait très bien comment cela fonctionne, on va voter à un moment où l'on n'est pas en mesure de vraiment débaffre sereinement cette police municipale, alors vous nous dites que pour l'instant il y aura trois policiers, pour l'instant effectivement vous n'avez peut-être pas les moyens d'en payer davantage. mais dès lorsqu'il y a une police municipale on peut tout à fait recruter chaque année deux agents supplémentaires.

Ce que vous avez à l'esprit et ce que vous avez oublié de dire ce soir. c'est que le marché du policier municipal, pardonnez-moi l'expression. est un marché en tension. On n'affaire pas les mouches avec du vinaigre et vous n'alignerez pas vos policiers municipaux sans arme létale.

Cela ne vous a pas échappé, j'ai été élue dans une ville de droite où j'ai assisté d'abord à la création d'une police municipale il y a quelques années, mais bien sûr le maire de l'époque nous avait juré ses grands dieux que ce serait une police non armée.

Qu'est-ce qu'il a fait quelques années plus tard ?

On a voté, oui, bien sûr. mais l'argument était, pardonnez-moi : si on ne donne pas des flingues à nos policiers municipaux, ils vont aller à Poissy, à Achères ou au Vésinet, donc on les a armés.

Tony Di MARTINO: Ou à Trappes. Je vais y venir, là-dessus.

Angéline DESBORDES-SILLY: J'ai discuté avec Ali Raheh de cette question la semaine dernière. Je connais sa position, vous la connaissez.

Tony Di MARTINO: Il a une police municipale armée depuis de longues années et il a augmenté ses effectifs depuis plusieurs années.

Angéline DESBORDES-SILLY: Ali Raheh a fait ce qu'il veut à Trappes, on en a discuté. Vous avez probablement discuté avec lui à l'Élysée puisqu'il y était et qu'il s'est exprimé sur le sujet, mais la police municipale de Trappes n'a pas fait de miracle particulier.

Tony Di MARTINO: Sans doute.

Angéline DESBORDES-SILLY: Et les problèmes de Trappes ne sont pas strictement identiques aux problèmes de Bagnolet, il n'y a pas une équation entre toutes les villes de banlieue.

Je ne vais pas en dire beaucoup plus. Tout a été dit par Jean-Claude Oliva et Édouard Denouel. Je souscris absolument à ce qui a été dit. On votera défavorablement.

Cette délibération. qui arrive à un moment qui me semble parfaitement inopportun, est aussi assez grave, en réalité. Je dirais que l'on n'a pas besoin d'armes supplémentaires, dans nos quartiers.

Tony Di MARTINO: Madame Desbordes-Silly, je vais vous prendre au 1110/, puisque cette délibération était prèle depuis un certain temps. Si je reporte cette délibération au 21 septembre, est-ce que vous allez la voter ?

Si je reporte cette délibération au 21 septembre, est-ce que cela va changer le vote de ceux qui se sont exprimés ici? Je pose la question.

Puisqu'il y a un problème de contexte, de date, est-ce que vous allez voter «pour» le 21 septembre ? Si vous votez « pour » les uns et les autres, que vous prenez la parole en disant que vous voterez « pour » le 21 septembre parce que le seul problème, c'est la date, je la relire. On en prend acte et je vous soumetts la délibération le 21 septembre.

Je vous écoute.

Puisque le problème, c'est 1111 problème de contexte, de date, de moment, de lieu; je la retire et je la soumetts le 21 septembre ? Il n'y a pas de problème.

Juste deux précisions, Madame Desbordes-Silly, parce que vous avez dit la 1111e chose que M. Denouel, de manière fortement erronée tous les deux: l'ASVP, on ne va pas le payer en plus, il est déjà dans nos effectifs. Ce n'est pas une dépense supplémentaire, on le paie déjà, le garçon.

Abdallah Belif. en l'occurrence, fait déjà partie de nos effectifs;, donc cela ne va pas être une dépense supplémentaire. Il agit juste de le nommer.*

Effectivement, Laurent Jannel a raison. Il y a eu des policiers municipaux il y a bien longtemps, y compris lorsqu'un membre éminent de "Bagnole en commun", qui écrit beaucoup sur les réseaux sociaux, était conseiller municipal, délégué à la tranquillité publique et au CLSPD (Laurents en rappelle).

Je n'invente rien, Laurent. Je n'invente rien: il y avait des policiers municipaux, il y avait des brigadiers.

Johanna Grane-Colas me rappelait avec humour il y a quelques jours qu'il y a eu quelques années elle dirigeait le service d'ASVP et de policiers municipaux, donc il y a eu des policiers municipaux dans cette collectivité etc c'est d'ailleurs pour cela que les trois postes figurent au tableau des effectifs depuis au moins 15 ans.

J'ai été élu en 2011 et, en 2015, nous avons vendu le véhicule de police municipale. Il y avait un véhicule de police municipale avant 2014, nous l'avons vendu.

Si c'est un problème de timing et que vous dites : « Monsieur le Maire, tu as été maladroit (comme souvent), tu aurais dû retirer la délibération et délibérer le 21 septembre >), je vous promets que je retire la délibération, mais vous prenez l'engagement de revenir sur votre vote le 21 septembre. Je retire la délibération et on aura bien entendu, comme c'est le cas toujours au sein de cet hémicycle et dans cette ville, un débat sérieux sur l'usage des armes, sur le rôle de la police nationale, sur le rôle de la police municipale, sur les positions respectives des uns et des autres lorsqu'ils défendent le service de police municipale.

On aura ce débat. Malheureusement, le contexte n'est pas bon, mais j'ai obtenu des garanties du directeur de cabinet de Gérald Darmanin d'avoir six effectifs supplémentaires sur la BTC de la Capsulerie ici la fin de l'année. Malheureusement, c'était une discussion antérieure à ces événements.

Je rappelle que, si l'on a une BTC de 15 éléments depuis 2018, c'est parce que j'ai obtenu cela auprès du ministre. On a un engagement du ministre et de son directeur de cabinet d'avoir des effectifs supplémentaires.

Effectivement, aujourd'hui, le contexte est différent. Il s'est passé 15 jours entre ce rendez-vous et l'assassinat du jeune Nahel et peut-être que tout cela va bouleverser les choses.

Si vous êtes prêts à voter le 21 septembre, finalement, j'en prends note. Je vais écouter les présidents de groupe. Puisque c'est un problème de délai et de contexte, je vous propose de faire une suspension de séance, un va se voir les uns et les autres.

Si vous me dites que vous allez voter la déliération le 21 septemhre, je la retire sans aucune diffIculté. Si vous me dites que votre vote ne sera pas changé, je la mets aux voix et nous serons amenés à organiser un r4férendwn d'ici quelques mois sur la création 011 pas d'une police municipale, sachant que, là, nous créons un service pour perme/Ire à un agent d'être 110111111é.

Je peux même ajouter un amendement dans la délibération qui ajouterait que nous nous engageons à rester en dessous de trois et qu'ils soient non armés. Si cela /Jeu/ vous rassurer. je suis prêt à rnjouter sur table un amendement de l'Exécut(f

Suspension de séance de cinq minutes.

Interruption de séance de 10 mn.

Interventions des élus :

Tony DI MARTINO: Émilie Trigo et Cédric Pape ? Ensuite, on demandera aux présidents de groupe d'intervenir.

Émilie TRIGO: Justes quelques mots, en réaction à tout ce quej'ai entendu préalablement.

D'abord, évidemment que l'opportunité n'est pas forcément la meilleure, mais l'opportunité c'est aussi que nous avons un agent qui. depuis le mois de mars. al/end d'être assermenté et q11'il ne peut pas/'être.

Oui, évidemment que cela aurnit été plus simple de le passer sereinement dans trois mois, de l'eau aurnit coulé sous les ponts. Cela n -aurait rien changé au problème fondamental du recrutement et de laformation de la police nationale, mais la tension serait redescendue.

L'opportunité at(iourd 'hui est de protéger le cadre d'emploi d '1111 agent qui, par ailleurs, alors évidemment ce n -est pas forcément sur cela qu'on doit se positionner, mais c'est un enfânt de la ville qui a grandi ici.

Madame Desbordes-Silly, vous dites que le métier de policier municipal est en tension. Vous avez mille fois raison. Là, on en a un qui est là, qui veut rester travailler à Bagnolet, mais qui n :y habite plus. C'est important, parce que je pense qu'il est important que les policiers ne travaillent pas dans les villes dans lesquelles ils habitent.

Il n'habite plus là. mais il a grandi ici. Il connaît toute la ville. Il a eu le concours, il veut rester. li veutfaire de la médiation et il ne veut pas être armé.

L -opportunité de pourquoi on Le passe at(jourd 'hui, c'est parce qu'il fâut protéger cet agent. Si le service ne passe pas, évidemment s'il est voté le 21 septembre on peut peut-être lui demander d'allendre encore trois mois. mais il n'allendrn pas plus etc 'est normal. Ce/a fait quand même six mois que, techniquement, on a un agent qui n'est /Ol!jours pas assermenté en tant que policier municipal et qui n'est plus assermenté en tant qu'ASVP. En tant que personne qu'on paie à ne pas avoir beaucoup de compétences, là, on est très. très bon.

Ensuite. j'entends : << Si vous créez une police municipale, vous n'aurez plus jamais aucun agent au commissariat de plein exercice de la police nationale ». En fait, c'est exactement le contraire qui se passe. Quand on appelle la police nationale, la réponse qui commence à nous être faite est : « Vous n'avez qu'à avoir une police municipale, on ne va quand même pas compenser le.fêtit que vous êtes les se11/s en Seine-Saint-Denis à ne pas le faire. »

Je vous vois hocher la tête. Monsieur Staelens, mais ce n'est pas vous qui êtes en contact avec le commissaire. c'est moi et Monsieur le Maire.

Ensuite, Madame Desbordes-Silly, vous avez dit : « Vous voulez plus de répression, plus d'arrestations ». Non, pas du tout, on ne veut pas du tout faire cela. On ne va pas avec un agent, voire jusqu'à trois agents, remplacer la police nationale. On veut juste répondre aux incivilités du quotidien.

/luus cliles aussi que, pour faire enlever les véhicules ventouses, il s'agit. J'ai que les AS/IP fassent appel à la police nationale. C'est vrai, ils le font. Délai d'enlèvement: trois semaines.

le jour où la police ... C'est pareil, de toute façon le chef du service des ASVP est dans la salle, donc si je dis des grosses conneries je pense qu'il saura m'arrêter.

Il y a aussi des choses qui sont claires et concrètes.

Ensuite, on fait beaucoup de politique-fiction: si on crée un service de police municipale, après on pourrait faire cela, acheter des voitures, les armer, en recruter 25, mais si l'on ne crée pas le service de police municipale, en 2026 ceux ou celles qui seront aux commandes feront aussi tout ce qu'ils veulent.

Actuellement, dans l'état actuel des choses, il y a dans le tableau des effectifs trois postes de policiers municipaux et ce tableau des effectifs ne pourra pas être changé sans passer par un vote du Conseil municipal. Non seulement on peut amender la délibération d'aujourd'hui pour réécrire noir sur blanc que c'est maximum trois, mais de toute façon il ne sera pas possible avec le Conseil municipal d'aujourd'hui de passer à plus de trois sans le revoter tous ensemble en Conseil municipal.

Ensuite, pardon, il n'y a rien de nouveau dans le fond. J'ai changé par rapport à la dernière fois, quand on a voté ce nouveau tableau des effectifs, avec la création du poste de brigadier de police municipale. On a déjà eu cette discussion. Je vous ai déjà expliqué que c'était pour faire notamment la fourrière ainsi que le contrôle des chiens méchants et des parcs et jardins. Il n'y a absolument rien qui a changé, sauf celle demande du préfet qui nous dit: « Vous ne créez pas le service de police municipale, je n'assure pas l'agent ».

On peut toujours imaginer qu'en lui faisant de jolies lettres tous ensemble et en les signant, cela va changer, mais cela ne changera pas. On l'a déjà vu sur d'autres sujets, quand il dit non, c'est non.

Ce sera mon dernier mot: on verra ce qui va se passer soit ce soir soit le 21 septembre, mais si la majorité de ce Conseil municipal vote contre la création d'un service de police municipale, moi je prends l'engagement de ne plus demander aux AS/IP d'effectuer des missions qui les mettent en danger, parce que ce n'est pas leur boulot, mais celui d'un policier municipal. Or, autour de cette table, beaucoup de personnes demandent aux ASVP de faire le taf d'un policier municipal. On ne leur demandera plus.

Tony Di MARTINO: Cédric Pape ?

Cédric PAPE: Merci, Monsieur le Maire.

Déjà, je pense que l'on peut toujours se réjouir d'avoir un débat plutôt serein, calme, qu'on n'a pas toujours connu à Bagnolet lors de différents Conseils municipaux. C'est à noter.

Puisque l'on souhaite amender cette délibération, il y a une suspension de séance qui se passe avec beaucoup de dialogue et c'est à noter, notamment pour les Bagnoletaises et les Bagnoletais qui nous regardent. Malgré le contexte national qu'on connaît tous - et je ne vais pas revenir dessus - et qui est difficile, on peut quand même avoir un débat de fond, enrichi, sans que cela crée de multiples accrocs.

C'est un vrai débat d'idées que l'on a ce soir etc. C'était à noter.

Moi aussi, comme les présidents de groupe qui se sont exprimés, je tiens à féliciter l'agent, mais comme M. le Maire et comme vient de le dire Émilie. Je vais aller plus loin peut-être que mes collègues présidents de groupe: j'ai envie aussi de le garder.

C'est bien de le féliciter, je pense qu'il va être très content. Il veut rester à Bagnolet, on veut qu'il reste à Bagnolet et on s'exprime ce soir pour qu'il reste à Bagnolet.

Pour cela (parce que cela a été une décision fautive tout à l'heure), je tiens à rémercier aux Bagnoletaises et aux Bagnoletais qui nous écoutaient que nous ne sommes pas fous. Si

nous n'avions pas besoin de créer un service de police municipale, on se serait abstenus d'avoir ce débat, en réalité. On l'a même demandé, il pourrait être assermenté, il ferait son travail de policier municipal et nous n'aurions même pas à débattre ce soir.

Pourquoi débattons-nous ? Revenons à la base : parce que le préfet, entendez-moi bien, le préfet demande la création d'un service municipal, à ce jour, pour assermenter cet agent qui a obtenu son concours pour pouvoir agir dans la ville, comme le demande, entendez-moi bien aussi, la majorité des Bagnoleuses et des Bagnoleux.

Alors, oui, certains sont contre, bien évidemment, mais je peux vous assurer qu'à travers les conseils de quartier - et j'invite tous les élus à venir aux conseils de quartier - mais aussi tout simplement à travers mon expérience, expérience maintenant de pratiquement 30 ans (le temps passe) d'adjoint au maire, notamment au commerce, mais aussi de premier adjoint depuis quelques semaines. que cette demande est totalement relayée par la population, par la majorité.

Je ne dirai pas la totalité, ce sera bien faux, mais sincèrement, le nombre de mails que reçoit M. le Maire, Émilie Trigo de la part des élus, de la part de citoyens, à juste titre, pour essayer de régler des problèmes, des tracas de la vie, je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur le Maire à propos des tracas de la ville. parce que c'est cela. aussi, bien vivre à Bagnolet, c'est vivre dans une ville où on se sent bien. Je le ressens et je suppose que vous aussi.

Alors c'est vrai que l'idéologie, parfois, prend le pas sur le terre à terre. Oui, etc-est à peu près cela le problème d'aujourd'hui du Conseil municipal.

Parce qu'on est dans un débat, M. le Maire vous propose ce soir - et cela aussi c'est à noter pour ceux qui nous écoutent - d'entendre certains griefs et d'inclure dans la délibération le fait de se limiter au tableau des effectifs. c'est-à-dire de limiter ce service de police municipale à trois agents pour éviter qu'il existe, si tant est qu'on aurait le droit et l'argent, de créer une armée.

Trois agents, on peut le mettre dans la délibération si effectivement cela mesure. Je peux comprendre, c'est votre rôle d'élus de la majorité ou de l'opposition d'exprimer vos inquiétudes, et non armés parce que de toute manière nous partageons cette pensée.

Puisque, tout à l'heure. Mme Desbordes-Silly disait que le débat n'était pas serein. moi je trouve qu'il est serein, je trouve qu'il est calme, je trouve qu'on peut dialoguer. Là, le dialogue est ouvert, on propose d'amender.

C'est maintenant votre responsabilité en tant qu'élus soit d'accepter la proposition que vous a faite le Maire ...

Il vous en a fait deux. quand même, c'est une sacrée preuve d'ouverture d'esprit.

Tony Di MARTINO: À l'instinct, c'est mieux d'avoir un débat public qu'un débat par SMS, Madame Desbordes-Silly. Le débat public est utile et nécessaire.

On vous propose deux choses: d'inclure un article à la délibération qui limite le service de police municipale à trois agents, dans la limite du tableau des effectifs que vous avez tous voté. certains depuis longtemps, certains depuis trois ans, et/ou, puisque j'ai entendu que c'est le contexte qui ne va pas, de délibérer le 21 septembre.

Je vais donner la parole à Jean-Claude Oliva, aux groupes d'opposition, à M. Denouel. à Vassindou Cisse et au groupe SSCR.

Jean-Claude, nous l'écoutons.

Jean-Claude OLIVA : Merci, Monsieur le Maire.

Sur votre proposition, en fait, je la comprends mal. Voilà. le débat est vrai mais mal choisi pour ce débat et pour ce vote.

Tony DI MARTJNO: Jean-Claude, j'ai pas une longue expérience politique. OK. le 11011 est 110/ choisi, donc je te propose de reporter cette délibération au 21 septembre et je te pose une question publiquement, devant tout le monde: est-ce que le 21 septembre, dans un climat serein et apaisé, tu voteras cette délibération qui limite les effectifs de service de police municipal à trois ?

Ma question est simple.

Jean-Claude OLIVA: Cela me fait penser à ces émissions de télé où l'on interrompt les gens en leur demandant: « Est-ce que vous condamnez les violences? ». Là, tu fais exactement ... Non, j'en ne m'interromps pas.

Tony DI MARTJNO: C'est toi le journaliste, Jean-Claude, ce n'est pas moi.

intervenant : Je crois qu'Édith a levé la main.

Tony DI MARTJNO: C'est moi qui donne la parole.

Édith Félix ?

Édith FÉLIX: Merci, Monsieur le Maire.

J'ai une autre proposition, ce serait que l'on fasse modifier un vœu qui sera voté par M. le Maire et qui lui dise : « Monsieur le Maire, on veut garder... »

Tony DI MARTJNO: On peut le faire aussi, on peut faire les deux.

Édith FÉLIX: « On veut garder cet élément qui a eu le succès de ce concours. »

Tony DI MARTJNO: Je suis d'accord, on peut faire les deux. On veut garder cet élément que tu n'es pas la dernière à solliciter.

Je propose qu'on modifie la délibération telle qu'elle est et qu'on vote un vœu tel que tu le proposes.

Laurent JAMET: La question de la remise au 21 septembre peut nous permettre d'avoir ce temps. Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure et ce que vous avez rappelé. Des policiers municipaux, il y en a eu, c'est une possibilité. Aujourd'hui, on se heurte à un refus qui n'est pas tout à fait compréhensible.

Tony DI MARTJNO: Idéologique, je dirai.

Laurent JAMET: Oui, évidemment, c'est comme : « Je te mets des sous pour que tu mettes des cagnottes ».

Tony DI MARTJNO: C'est la réalité, Laurent, maintenant.

Laurent JAMET: C'est un problème.

Tony DI MARTINO: Je suis d'accord.

Laurent JAAIET: L'efficacité derrière /011/ cela n'est pas là. Tout à/ 'heure, Brahim évoquait des incivilités. Sij 'ai hien compris, le rôle qui sera dévolu demain aux policiers municipaux n'est pas tout à fait la sortie de poubelles. Il faut quand même être clair sur ce clu'on raconte dans celle enceinte.

Je pense que. si l'on veut repousser. c'est peut-être pour nous donner le temps d'écrire au pr fet. En dehors de cela, je vais dire ce que je pense, je ne me dédierai pas sur le sens de 111011 opposition à une police municipale.

Tony DI MARTINO: Dont acte, donc cela ne sert à rien de reporter.

Le pr fet, je lui ai écrit. Le pr1/èt est venu ici. Certains ont raconté ici ou là que j'allais être mis sous tutelle el que le pl#èt venait m'annoncer la mise sous tutelle de la Ville de Bagnolet. Solenne sourit. mais c'est vrai que cela a circulé.

Vous vous doutez bien que l'on a abordé un certain nombre de sujets avec le pr1/èt, notamment celui-ci. Il est venu courant avril, après le vote du budget, une quinzaine de jours après. Vous vous doutiez bien qu'on a abordé ce sujet.

le pr1fet 111 'a dit : « Écoutez. Monsieur le Maire, j'entends votre remarque. on va la réétudier, maisje partage l'analyse de mes services. » Voilà ce que le pr1fet 111 'a dit en toute transparence, doncje vous le dis en toute transparence.

Maintenant. ce que j'ai dit aussi. c'est que si on doit reporter on re1J0rle, si on doit tmvailler on travaille. mais il faut que cela ait 1111 e.ffèt le prochain soir, le 2 I septembre. Sinon, on va passer aux voix el chacun assume ses positions politiques.

Effectivement. Laurent, tu as mison. il y a des postures idéologiques. idéologiques et politiques.

Je vous l'ai dit, j'ai entendu le maire de Grenoble, j'ai entendu le maire de Bordeaux, j'ai entendu le maire de Lyon, à aucun moment ils ne disent : « On va dissoudre notre police municipale. »

Â Montreuil...

Monsieur Staelens, pardon, je vous ai écouté allentivement.

Â Montreuil. la police municipale a été créée par Jean-Pierre Brard. Dominique Voynet a exercé un mandat de maire, elle a renforcé la police municipale. elle l'a développée. C'est la réalité.

.J'entends bien tous les débats. toutes les discussions, je vous parle des sujets que je connais et il y a des sujets que je connais, auxquels je m'intéresse. Si.Je vous dis que Dominique Voynet o développé la police municipale à Montreuil. c'est une réalité.

Sébastien STAELENS: L'époque n'était pas la même. C'était il y a plus de 20 ans. les sujets n'étaient pas les mêmes. les problèmes 11'étaient pas les mêmes.

On parle d'efflcacité de la police municipale. Tout à l'heure Édouard Denouel a repris des ch!ffi'es qui doivent être exacts, j'imagine. s'il les a cités, sur le manque de .fiabilité el d'efficacité de la police municipale.

Tony DI MARTINO: J'entends ce que vous dites, il n y a pas d'efficacité absolue, donc tous les maires dont je viens de vous parler sont des abrutis.finis. En jàit, ce sont des gens qui ont une police municipale et qui la gardent même si ce n'est pas efficace.

On entend aussi le débat sur les caméras, etc. Il y a d'autres données chiffrées, d'insultes, qui disent que cela a l'air peu d'efficacité, mais ce n'est pas la solution miracle qu'on a évoquée il y a longtemps.

Sébastien STAELENS: Non, mais on n'était pas dans la même configuration, Monsieur le Maire. // faut retenir que toutes ces villes sont dotées de commissariats de police nationale, la police municipale vient compléter une action qui est...

Cédric PAPE: C'est faux.

Tony DI MARTINO : C'est faux et je vais vous citer un exemple, l'excellent collègue de Romainville qui est souvent cité pour sa magnifique cantine bio a une police municipale et il était même dans son poste de police municipale quand il a été attaqué par des vandales. Il était là et il a été arrêté par la police nationale, François Dechy. Ils ont passé la même chose aux lilas, Benharous était dans son poste de police municipale quand il a été attaqué et pillé, qu'il y a eu des tentatives.

François Dechy qui est pourtant un maire très à gauche, avec une majorité écologiste, insoumise et communiste, sa police municipale il la maintient. Je ne l'ai pas entendu dire qu'il allait la dissoudre. Pourtant, certains sont très proches ici de François Dechy et ils ont raison, c'est la vie.

Sébastien STAELENS: Vous connaissez le principe: à chaque argumentation, il y a une contre argumentation. On peut prendre l'exemple contraire ...

Tony DI MARTINO: Monsieur Staelens, je vous le dis en toute honnêteté...

Sébastien STAELENS: Je ne peux pas parler.

Tony DI MARTINO: Je vous réponds juste parce qu'à l'Élysée j'étais assis à côté du collègue de l'Île-Saint-Denis et du collègue de Villemantel. Le collègue de Villemantel m'expliquait qu'il venait de délibérer au Conseil municipal et le collègue de l'Île-Saint-Denis me disait qu'il venait de valider le principe de création d'une police municipale en bureau municipal et qu'il allait le soumettre au Conseil municipal.

J'entends ce que vous dites sur l'efficacité. Il n'y a pas d'efficacité absolue, là-dessus vous avez raison, mais aujourd'hui on va être la dernière ville à ne pas avoir de service de police municipale. J'entends, vous avez tous raison et tous les autres ont tort. Vous avez tous raison et tous les autres ont tort, c'est cela la réalité.

D'autres interventions? Angéline Desbordes-Silly?

Angéline DESBORDES-SILLY: Vous avez raison sur un point: une fois qu'on a une police municipale, on ne la dissout pas, c'est bien le problème.

Tony DI MARTINO: Certains la développent, d'autres la renforcent. Là, l'engagement qui sera pris dans le cadre de cette délibération, c'est de ne pas aller au-delà des trois postes qui figurent au tableau des effectifs. tout simplement. C'est aussi simple que cela.

Sébastien STAELENS: Je pense que Bagnolet n'en a pas les moyens et qu'il aurait fallu s'organiser autrement.

Tony DI MARTINO : Il est payé, il est en place, il est là.

Sébastien STAELENS: Les équipements, vous savez quand même qu'il y a un coût.

Cédric PAPE: Il est payé. C'est cela, le débat serein aussi, c'est de ne pas esquiver. Il est payé et c'est une demande du projet.

Donc, on vote. absolument Jean-Claude on vote, c'est la démocratie.

Je vais vous demander de garder la main bien levée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Quis'abstient ?

La délibération est rejetée. On se revoit le 21 septembre, on en redébattera le 21 septembre.

Bonne soirée.

Le Conseil Municipal **décide, PAR UNE MAJORITE DE 20 VOIX CONTRE ET 19 VOIX POUR**

DE REJETER LE PROJET DE DELIBERATION

DEL230706 15 Vœu des groupes Bagnolet en Commun, Ecolos Solidaires et Ensemble pour Bagnolet'

Sur le rapport de Frédéric GABIN. Conseiller Municipal, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Interventions des élus:

Sébastien STAELENS: Il y a un vœu, Monsieur le Maire. Je sais que vous êtes pressé de partir, mais...

Tony DI MARTINO : Non, j'avais oublié, parce que le débat était tellement riche ...

Sébastien STAELENS: Je l'ai fait au tout début, je le rappelle maintenant, on s'associe à ce vœu, même si vous ne le faites pas, Monsieur le Maire. Nous nous associons au vœu proposé par "Bagnolet en commun", je crois.

Tony DI MARTINO: Vous avez dit le contraire tout à l'heure. Précisez. Vous avez dit que vous partagiez totalement...

Laurent JAMET: Il y a la VAR!

Sébastien STAELENS: Au contraire, j'ai dit qu'on s'associait au vœu proposé.

Tony DI MARTINO: On n'a pas compris cela. mais il y a la VAR.

Sébastien STAELENS: J'ai même précisé que l'organisation avait été un peu compliquée, qu'on n'avait pas eu le temps de se mettre d'accord sur ce principe, mais que nous nous associons à ce vœu, même si vous ne le faites pas, Monsieur le Maire.

*Tony Di MARTINO: OUI rajoute "Ensemble pour Bagnolet".
Monsieur Gabin !*

Frédéric GABIN: Merci, Monsieur Di Martino.

Tony Di MARTINO: Monsieur le Maire.

Frédéric GABIN: Monsieur le Maire, pardon.

Oui, j'avais bien compris de M. Staelens vu qu'il voulait s'associer au vœu.

On en a déjà parlé, ce vœu arrive dans un contexte particulier, la mort du jeune Nahel tué d'une balle au cours d'un contrôle de police, qui a suscité une vague d'émotion et de colère. Cette colère a mené à des émeutes, qui ont conduit à des dégradations de bâtiments publics et de nombreuses victimes, ainsi qu'à des agressions d'élus de la République.

Ces violences sont inacceptables et ne portent en elles aucune solution ni perspective.

Notre responsabilité est d'apporter des réponses politiques, pas des déclarations clivantes ou de posture. Ce vœu forme le souhait qu'une réponse politique soit prise par notre représentation nationale afin de prévenir le plus possible ces morts et les catastrophes qui s'ensuivent.

Je vais vous donner lecture du vœu.

« Considérant que la mort du jeune Nahel, tué par un policier le mardi 27 juin 2023 à Nanterre au cours d'un contrôle de police, suscite une vague d'émotion et de colère sans précédent dans les années récentes ;

Considérant que sa mort, comme celle d'autres victimes, est le résultat d'un recours excessif à la force armée ;

Considérant que l'année 2022 a été marquée par 13 tirs policiers mortels sur des occupants et occupantes de véhicules, que ces homicides interrogent sur l'encadrement juridique de l'utilisation des armes à feu, pouvant conduire à leur usage excessif par les agents de police et de la gendarmerie nationale (en 2023 ces tirs ont continué, tuant notamment le jeune Alhoussein Camara le 14 juin dernier) ;

Considérant que l'article L. 435-1 du Code de sécurité, par la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique, énumère les cas dans lesquels les forces de police peuvent se servir de leurs armes à feu, notamment lorsqu'un ou une conductrice d'un véhicule n'obtempère pas et est susceptible de porter atteinte à leur vie ou à celle d'autrui ;

Considérant que l'utilisation des armes à feu et des dérivés qui leur sont associées sont aujourd'hui documentées, permettant d'établir un lien direct entre l'adoption de cet article de loi et l'augmentation des tirs mortels de policiers et de policières sur des occupants de véhicules ;

Considérant qu'en 2016 la Cour européenne des Droits de l'Homme avait déjà condamné la France pour violation du droit à la vie, s'agissant d'un tir sur un véhicule enfiler, causant la mort d'une passagère (elle exigeait déjà à l'époque un encadrement strict des armes à feu, restant ici sans suite) ;

Considérant que seules des réponses politiques cadrent des perspectives de justice, d'égalité et de lutte contre les discriminations permettront de mettre d'urgence fin aux violences :

Considérant que le territoire de Bagnolet et ses habitants et habitantes, comme toutes les villes de France et tous les Français, doivent être protégés des abus de la force ;

le Conseil municipal réuni ce jeudi 6 juillet 2023 apporte son soutien aux propositions de loi écologistes et insoumises à l'Assemblée nationale, qui visent à modifier le cadre légal de l'emploi de la force armée en situation de révolte, d'obtempérer. »

.le vous remercie.

Tony DI MARTINO: Y a-t-il des interventions?

Émilie TRIGO: Simplement, sans rouvrir /oui un débat, le groupe SSCR partage la conclusion qui est celle du besoin de revenir sur la loi de 2017 sur l'assouplissement des règles en matière d'usage des armes à feu par les forces de l'ordre. d'ailleurs on va même plus loin, on partage le fait qu'il y a une nécessité de reformer en profondeur la police, ses techniques d'intervention et son armement.

Cependant, on trouve justement - et on en a beaucoup débattu depuis une heure - que, dans le contexte actuel, faire un vœu où l'on ne condamne pas du /oui toutes les violences claires et sans appel contre les biens, les personnes, les menaces contre les élus, ce n'est pas très raisonnable.

On ne s'associera pas à ce vœu, on s'abstient.

Tony DI MARTINO: .le vous propose de passer aux voix.

Qui es/ pour ? Qui es/ contre ? Qui s'abstient ?

le vœu est approuvé.

Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 20 VOIX POUR ET 19 ABSTENTIONS

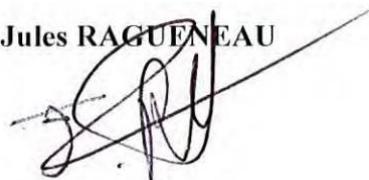
Article unique: d'approuver le vœu tel qu'annexé à la présente délibération.

les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE
LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 33**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jules RAGUENEAU



Le 11^{re}



TONY DI MARTINO